NO

TIERS

NOUVEAU MANUEL

A L'USAGE DES MEMBRES DU

TIERS ORDRE DE S. FRANCOIS

T

Co
DES
LÉON
Père
les n

IM

NOUVEAU MANUEL

A L'USAGE DES MEMBRES DU

TIERS ORDRE

DE S. FRANCOIS

Contenant la CONSTITUTION, la RÈGLE et l'INDEX DES INDULGENCES promulgués par S. S. le pape LÉON XIII, les merveilles de la vie du séraphique Père saint François, et tout ce qui peut intéresser les membres du Tiers Ordre et nourrir leur piété.

JOLIETTE

IMPRIMERIE DU COLLÈGE JOLIETTE.

—

1884

IMPRIMATUR:

† EDUARDUS CAR. EPUS. MARIANOP.

4 Decembris 1888.

ARIANOP.

I

Des premières années de S. François et des humbles débuts de l'Ordre des Frères-Mineurs.

Saint François naquit à Assise, charmante ville de l'Ombrie, aux pieds des Apennins, en l'année 1182. Son père était un riche marchand nommé Bernardone : sa mère s'appelait Pica ; il avait un frère, nommé Angelo. Il fut baptisé sous le nom de Jean ; mais à cause du singulier amour qu'il portait à la France et à la langue française, il fut de bonne heure surnommé et habituellement appelé *Francesco*, c'est-à-dire

le Français, autrement dit François. Par l'effet d'une pieuse pensée de sa mère, il fut mis au monde dans une étable, et eut pour parrain un pauvre, en l'honneur de la pauvreté de l'Enfant-Jésus.

Sa jeunesse s'écoula dans l'innocence, Dieu ne permettant pas que ses mœurs fussent altérées par les mauvaises passions. Il fit ses études à Assise même. Son père le destinait au commerce ; mais le jeune François n'avait pas ce qu'il fallait pour y réussir ; il aimait à s'amuser ; il était beau cavalier et recherché de tous les jeunes gens d'Assise pour sa belle humeur, son esprit et le charme de sa conversation.

Notre-Seigneur, qui avait sur lui

des vues admirables, prit soin de le détacher lui-même des mondanités et vanités, qui jusque-là tenaient une trop grande part dans sa vie : au sortir d'un joyeux repas, où l'on avait devisé, pour lui comme pour les autres, de beaux projets de mariage, il fut tout-à-coup saisi par l'Esprit de Dieu, se trouva subitement transformé et déclara à ses amis qu'il avait désormais une fiancée plus belle qu'eux tous, la Pauvreté. Ce fut le commencement de sa merveilleuse vocation. Il avait alors vingt-cinq ans. C'était en l'année 1207.

Dès lors il parut tout changé. Il avait toujours beaucoup aimé les pauvres ; mais cet amour prit des

proportions extraordinaires. Il se dépouillait de tout pour les malheureux. Ayant rencontré près d'Assise un lépreux, couvert d'affreuses plaies et demandant l'aumône, il descendit de cheval, donna au pauvre tout ce qu'il avait, et, pour vaincre la nature, il le baisa au visage. Le lépreux disparut aussitôt : c'était Notre Seigneur Jésus-Christ même qui, sous la forme de ce pauvre, avait voulu éprouver la foi et la charité de son serviteur.

Dans sa charité le bon François se mit à puiser, sans compter, dans la caisse de son père. Un jour qu'il était en oraison devant un grand crucifix dans la pauvre petite église de Saint-Damien, qui tombait en

ruines, il entendit Notre-Seigneur lui dire, à trois reprises : » François, va, et répare ma maison, que tu vois tomber toute en ruines. » François crut qu'il s'agissait de réparer l'église de Saint-Damien, et il s'y mit de tout son cœur, travaillant de ses propres mains, comme un manœuvre. Ayant pris et vendu, pour activer ce travail, quelques pièces d'étoffe de la maison paternelle, il s'attira les colères de son père ; et pour s'y soustraire, il se sauva et alla passer plusieurs semaines dans une grotte voisine d'Assise, où il passa ses jours et ses nuits à prier et à pleurer ses péchés.

Par humilité, il rentra à Assise, décidé à ne plus vivre que d'aumô-

nes. En voyant son visage pâle et défait, tous l'insultaient, le regardant comme un fou ; les enfants lui jetaient de la boue, et des pierres. Au désespoir de voir son fils mendiant et insulté de toute la ville, Bernardone lui fit toutes sortes de misères ; quand il le rencontrait, il se détournait avec colère et allait jusqu'à le maudire. Ces malédictions paternelles n'étaient certes point ratifiées au ciel ; mais elles n'en étaient pas moins très-sensibles au bon cœur de François, qui déclara depuis que de toutes les peines qu'il eut alors à endurer, celle-ci lui avait été sans comparaison la plus amère.

D'un autre côté, son frère Angelo ne perdait pas une occasion de le

mortifier. Un jour, — c'était en hiver et le froid était fort piquant, — il aperçut dans une église le pauvre François qui grelottait sous son misérable habit. « Va le prier, dit-il en se moquant, à l'un de ses amis ; va le prier de te vendre un peu de sa sueur. — Non, répondit gravement le jeune pénitent, je ne veux pas vendre ma sueur aux hommes, je la vendrai plus cher à mon DIEU.

Pour en finir, son père le cita devant le tribunal de l'Evêque, afin de le faire renoncer à son héritage ; et, dans la grande chambre d'audience de l'évêché, laquelle existe encore, François se dépouilla, avec une ferveur extraordinaire, de tous ses vêtements, les jetant aux pieds de son

père et s'écriant : « A présent, je puis dire hardiment : Notre Père, qui êtes aux cieux. »

Touché et ravi d'admiration, l'Evêque couvrit François de son manteau, et le pressa sur son cœur, ordonnant qu'on lui apportât une grossière tunique de paysan. S'en étant revêtu, François traça avec de la chaux une croix sur ce premier vêtement de pauvreté, et s'en alla plein de joie, chantant en langue française des cantiques d'amour. « Je suis, s'écriait-il, le héraut du grand Roi. »

Peu à peu les gens d'Assise comprirent qu'il y avait quelque chose de surnaturel dans la conduite de ce jeune homme. Aux dérisions suc-

céda bientôt une sorte de vénération, surtout quand on vit un bourgeois riche et estimé, nommé Bernard de Quintavalle, et un prêtre, nommé Pierre de Catane, s'attacher à ses pas et embrasser son genre de vie. D'autres suivirent cet exemple, vivant avec lui et comme lui d'aumônes, de privations, de dures austérités, priant toujours et donnant partout l'exemple des vertus évangéliques les plus sublimes.

Le dernier fut un beau chevalier, nommé Ange de Tancrède, que François rencontra un jour sur son chemin. Il l'arrêta, et plein de l'Esprit de Dieu, il lui dit : » Ange, descends de cheval ; laisse-là la milice du siècle et suis-moi. Désormais, tu

auras pour armure la poussière du chemin et pour chaussure la boue de la terre. » Et Ange de Tancrède obéit aussitôt, reçut l'humble habit de la pauvreté, et devint le douzième des premiers Frères-Mineurs.

Avec eux, François se dévouait de plus en plus au service des pauvres et des lépreux et Notre-Seigneur voulut récompenser son admirable charité en lui conférant le don des miracles et des guérisons. Un jour qu'il revenait de Rome, où il avait été à pied en mendiant son pain, afin d'invoquer sur lui et sur ses Frères la protection des saints Apôtres, il rencontra un pauvre homme du duché de Spolète, dont la bouche et les joues étaient

toutes rongées par un horrible cancer. Ce malheureux voulut par respect baiser les pieds nus du serviteur de Dieu ; mais l'humble François l'en empêcha, le releva, le baisa au visage, et le malade se trouva subitement guéri.

De retour à Assise, saint François groupa ses douze bienheureux compagnons auprès de l'humble petite église de la Portioncule, appelée aussi Notre-Dame-des-Anges, qu'il avait, comme celle de Saint-Damien, rebâtie de ses propres mains. Il y passait en oraison les jours et les nuits, fréquemment visité par une multitude d'Esprits célestes, et priant ardemment la Mère de DIEU de le prendre, lui et ses bien-aimés

Frères, sous sa protection toute spéciale. Ce fut là, comme il se plaisait à le dire, qu'il fut comme enfanté par la Bienheureuse Vierge à la vie évangélique et apostolique.

Bientôt après, François et les douze allèrent à Rome nu-pieds, mendiant leur pain, menant une vie plus angélique qu'humaine, pleins de ferveur, de joie sainte, d'humilité, de charité mutuelle, ne faisant comme les premiers chrétiens, qu'un cœur et qu'une âme en Jésus-Christ.

Ces premiers compagnons de saint François n'avaient point encore de nom qui les distinguât des autres Religieux. « Si l'on vous demande qui vous êtes, leur avait dit le bienheureux Père, vous répondrez :

Nous sommes des pénitents venus d'Assise. » Ce fut le Pape lui-même qui leur donna leur nom, sans s'en douter, lorsque, approuvant leur Règle, il dit, pour les désigner : *Istos Fratres-Minores*, c'est-à-dire « ces petits Frères ; » d'où leur est resté le nom de *Frères-Mineurs*.

Tout jeune encore, François était déjà un grand Saint, consommé en mérites et en très-sublimes vertus. Déjà Notre-Seigneur l'avait comblé de faveurs miraculeuses, et lui avait entre autres révélé que tous ses péchés lui étaient pardonnés, et qu'il allait devenir le père d'un grand et saint Ordre, qui s'étendrait sur toute la terre et régénérerait l'Eglise et le monde.

Arrivés à Rome, François et ses compagnons furent d'abord assez mal reçus du Pape Innocent III, qui ne voyait en eux que des pèlerins vulgaires et des mendiants ; mais la nuit suivante, ayant vu dans un songe mystérieux le pauvre d'Assise, qu'il avait éconduit la veille, soutenir de ses épaules l'église de Saint-Jean de Latran sur le point de s'écrouler, le Pape changea d'attitude à son égard, le manda sans retard auprès de lui ; et, après avoir pris connaissance de la Règle que François venait soumettre à son approbation, il le bénit, l'embrassa tendrement, ainsi que ses douze compagnons, leur promit à tous sa bienveillance et sa protection toute

spéciale, et approuva leur Règle de vive voix. Il leur enjoignit d'aller partout prêcher la pénitence, le règne de Jésus-Christ et la foi catholique.

Cette Règle était d'une simplicité incomparable. Elle pouvait se résumer en deux idées : saint François prenait le postulant qui se présentait à lui, lui enlevait tout, lui mettait sur le dos un pauvre sac de laine grossière, avec une grosse corde en guise de ceinture, et l'envoyait pieds nus et tête nue, mendier son pain à travers le monde, en lui disant : « Tu seras si mal sur la terre, que, bon gré, mal gré, tu ne pourras plus regarder que le ciel. » Telle était la première idée constitutive du Frère-Mineur.

La seconde n'était pas moins simple. Saint François présentait l'Evangile et la croix au nouveau Frère, et lui disait : « Voici ta Règle. Je ne t'en donne point d'autre. La vie de communauté que nous mènerons ensemble, n'en sera que le cadre. Et maintenant, viens, suis-moi, porte ta croix tous les jours, et sois parfait. Avec moi, tu aimeras Jésus, tu feras pénitence, et tu prêcheras la pénitence. »

Pour donner plus d'autorité à leur mission et de fécondité à leur parole, le Pape leur donna à tous la sainte tonsure et les Ordres mineurs, et conféra à saint François les Ordres sacrés du sous-diaconat et du diaconat. Les nouveaux Religieux firent

alors, en présence du Pape, vœu d'obéissance au bienheureux François, et celui-ci fit le même vœu à l'égard du Souverain-Pontife et entre ses mains. Aucun Ordre religieux, que nous sachions, n'a reçu de Dieu la grâce d'une consécration aussi immédiate et aussi expresse au Saint-Siège Apostolique ; et c'est ce caractère apostolique-romain qui donne, avec la pauvreté et l'humilité évangéliques, une telle puissance et un tel charme à la famille franciscaine ici-bas.

Ravis de joie, saint François et ses douze compagnons s'en retournèrent à Assise, chantant les louanges de Dieu et brûlant du zèle de sa gloire.

C'était en 1210. François avait vingt-huit ans.

II

Le Cordon séraphique

SON ORIGINE

Le séraphique saint François d'Assise, ayant embrassé la pauvreté évangélique, ne voulut avoir pour vêtement qu'une grossière tunique, et pour ceinture qu'une pauvre corde : cette corde était un symbole de pénitence, de pauvreté et de chasteté.

Un jour, son ami saint Dominique lui demanda, en témoignage de leur

intime union, de lui donner sa corde; et, jusqu'à la fin de sa vie, le bienheureux Dominique porta toujours, sous sa robe blanche de Frère-Prêcheur, cette corde de saint François. Il fut ainsi, en dehors de la famille franciscaine, le premier qui porta la corde de saint François d'Assise. Son exemple fut suivi d'une multitude de pieux fidèles, désireux de porter ainsi une marque de leur amour envers saint François.

SA RAPIDE DIFFUSION ET SON ÉRECTION EN ARCHICONFRÉRIE.

Le Cordon de saint François était, dès le quatorzième siècle, quatre-vingts ou cent ans à peine après la mort du patriarche d'Assise, une des

dévotions populaires de la France. Les Princes et les Rois s'honoraient de le porter. Les ducs de Bretagne en ceignirent leurs armes. François 1er le substitua au Cordon de Saint-Michel ; et sa mère, la reine Louise de Savoie, l'introduisit dans le blason de sa maison.

Par une Bulle en date du 19 novembre 1585, le grand pape Sixte V érigea ce pieux usage en une Archiconfrérie, qui prit le nom d'*Archiconfrérie du Cordon de saint François.* Il l'enrichit de nombreuses Indulgences et lui accorda en outre une pleine et entière participation à toutes les faveurs spirituelles dont jouissent les Frères-Mineurs.

L'Archiconfrérie du Cordon est une affiliation à la famille religieuse fondée par le patriarche séraphique. Elle n'oblige à rien sous peine de péché, et apporte à tous ses membres des grâces vraiment merveilleuses.

Elle subsiste encore aujourd'hui, et tout le monde peut en faire partie, même les enfants, même les Religieux et les Religieuses de n'importe quel Ordre. — Saint Benoit-Joseph Labre reçut le Cordon à Assise même sur le tombeau de saint François, le 20 novembre 1770.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR APPARTENIR A L'ARCHICONFRÉRIE DU CORDON.

Pour faire partie de l'Archiconfré-

rie, il suffit de recevoir le Cordon de la main d'un Supérieur franciscain ou d'un prêtre délégué à cet effet, et de porter ce Cordon jour et nuit. Il est d'usage, mais simplement d'usage, de réciter chaque jour, en souvenir des cinq plaies du Sauveur et de saint François, et aussi aux intentions du Pape, pour les besoins de l'Eglise, six *Pater*, *Ave* et *Gloria Patri*.

On peut porter le Cordon sur la chemise. Il peut être de fil, de coton, de laine ou de chanvre, de couleur blanche ou écrue ; on ne doit le quitter qu'en cas de nécessité, pour le reprendre dès que cela redevient possible. Une petite ficelle ne suffirait pas, mais il n'est pas néces-

saire que ce soit une grosse corde. On peut réciter les six *Pater*, *Ave* et *Gloria*, n'importe à quel moment du jour, soit en marchant, soit à genoux, comme on le préfère. On n'y est pas obligé, c'est un simple conseil de piété.

Si l'on ne portait pas le Cordon, on ne gagnerait pas les faveurs spirituelles concédées par le Saint-Siège. Pour les gagner, il faut, non-seulement porter le Cordon, et accomplir ce qui est prescrit par la concession apostolique, mais encore remplir les conditions ordinairement exigées pour les Indulgences plénières. — Ces conditions sont, comme chacun sait, d'abord d'être en état de grâce, sincèrement contrit de ses

péchés, et fermement résolu à les éviter et à les expier ; puis, à moins que le contraire ne soit spécifié, de se confesser et de communier, et de prier, dans un oratoire public, pour le Pape et à ses intentions. Pour les personnes pieuses qui ont l'habitude d'approcher souvent de la Sainte-Table, la confession de tous les huit jours, ou de tous les quinze jours dans certains diocèses suffit.

III

Le Tiers-Ordre

COMMENT FUT INSTITUÉ LE TIERS-ORDRE.

Le séraphique Père avait fon-

dé son premier Ordre des Frères-Mineurs, à Assise, en l'année 1209; peu de temps après, avec sainte Claire, il avait fondé, toujours à Assise, le premier monastère des Dames de la Pauvreté; en 1221, cinq ans avant sa bienheureuse mort, il institua en Toscane son troisième Ordre, dont les premiers membres furent un pieux marchand originaire d'Assise, nommé Luchésio et sa femme appelée Bona-Donna. Ils avaient demandé à saint François de leur donner une règle de vie très-parfaite au moyen de laquelle ils pussen se sanctifier tout en vivant dans le monde; cette pieuse demande fut le germe béni d'où sortit l'arbre immense du Tiers-Ordre séraphique. Saint

François revêtit lui même Luchésio et Bona-Donna d'un habit très-modeste, de couleur cendrée, comme était celui des Frères-Mineurs et des Pauvres Dames ; il leur traça certaines règles de piété, de mortification et de sanctification ; il leur imposa certaines prières, et les bénit au nom de Notre-Seigneur. D'autres saintes âmes suivirent bientôt l'exemple des deux premiers Tertiaires de la pénitence. Le Tiers-Ordre était fondé.

Le Tiers-Ordre n'est point une simple confrérie de pénitence ; c'est un Ordre véritable, ainsi que l'a formellement déclaré le Saint-Siège : « Nous statuons et déclarons, a dit le Pape Benoit XIII, que le Tiers-

Ordre est *vraiment* et *proprement* un Ordre renfermant dans son unité les séculiers répandus sur toute la terre,... puisqu'il a sa Règle propre, approuvée par le Saint-Siège, son noviciat, sa profession et un habit de matière et de forme déterminées.» Oui,« le Tiers-Ordre constitue un Ordre véritable et proprement dit,... ajoute le même Pape, et les Tertiaires, quoique séculiers, doivent être assimilés aux Religieux. » Bien que d'une nature différente des grands Ordres religieux, il a pour but de faire participer les prêtres séculiers et les laïques aux bienfaits, aux grâces de la vie religieuse, et tout particulièrement de la vie religieuse telle que l'a comprise saint François.

DES MERVEILLEUX PROGRÈS ET DES GLOIRES DU TIERS-ORDRE DE SAINT FRANÇOIS.

Le Tiers-Ordre séraphique se répandit en Italie d'abord, puis en France, en Espagne, en Allemagne, et bientôt dans le monde entier, comme un immense incendie de ferveur et d'amour. Notre-Seigneur s'en servit pour relever l'Eglise de bien des ruines. Il s'en servit pour faire refleurir dans toute sa force et dans toute sa beauté la sève évangélique. Cardinaux, Evêques, prêtres, rois et reines, princes, princesses, grands seigneurs, riches et pauvres, petits et grands, tout le monde accueillait l'institution si simple et si puissante du Tiers-Ordre.

Outre les six Papes que la famille des Frères-Mineurs a eu l'honneur de donner à l'Eglise, plusieurs Souverains-Pontifes ont été Tertiaires de saint François : entre autres, l'illustre Grégoire IX, qui mourut en odeur de sainteté, âgé de cent ans, après avoir eu le bonheur de canoniser saint François d'Assise, ainsi que les deux premiers Saints de son Ordre, saint Antoine de Padoue et sainte Elisabeth de Hongrie ; puis Innocent XII, qui, déjà Pape, voulut être revêtu de l'habit du Tiers-Ordre par le Général des Frères-Mineurs ; puis enfin, le très-grand et très-saint Père, le Pape Pie IX, qui en a revêtu le saint habit en 1821. Il aimait à se dire enfant de

saint François. En 1867, dans un de ses moments de détresse les plus pénibles, il disait un jour, en donnant pour une bonne œuvre la seule piastre qui lui restait : « Le pauvre Pie IX n'a plus rien ; mais il ne s'en plaint pas ; car il n'oublie point qu'il est Tertiaire franciscain. »

Un très-grand nombre de Cardinaux, d'Evêques et de saints personnages ont été et sont encore aujourd'hui membres du Tiers-Ordre. L'un d'eux disait un jour à quelqu'un qui s'étonnait de lui voir unir le pauvre habit franciscain à la pourpre romaine : « L'habit de saint François est une véritable pourpre, bien propre à rehausser la dignité des rois et des cardinaux. Oui, c'est

vraiment une pourpre teinte dans le sang de JÉSUS-CHRIST et dans le sang sorti des Stigmates de son serviteur. J'ai joint la pourpre à la pourpre, la pourpre de la divine royauté à la pourpre du cardinalat. C'est un double honneur que je ne méritais pas. »

Christophe Colomb était non-seulement Tertiaire de saint François, mais il marchait toujours revêtu de son humble tunique et ceint de sa pauvre corde ; c'est avec les livrées franciscaines qu'il a conquis le Nouveau-Monde. Dante était Tertiaire, et il voulut être enseveli avec l'habit du Tiers-Ordre. Michel-Ange et mille autres grands hommes de tous genres se firent enfants et

disciples du Pauvre d'Assise.

De nos jours, le saint curé d'Ars a fait partie du Tiers-Ordre : il y avait été reçu avec bonheur par les PP. Capucins de Lyon. En France, le Tiers-Ordre compte aujourd'hui plus de cent mille membres. On pourrait presque dire que c'est le salut de la France. Au Canada, c'est un foyer de piété et de ferveur, de dévouement au Saint-Siége et de zèle pour les bonnes œuvres ; c'est une de nos grandes espérances pour l'avenir. Il y a des villes dont le clergé tout entier est agrégé au Tiers-Ordre ; des Petits et des Grands Séminaires où la moitié des élèves ont cette même joie et ce même bonheur. Le vénérable abbé Olier, que l'on

peut appeler le père et le sanctificateur de nos Séminaires, et, par les Séminaires, de notre clergé tout entier, était, lui aussi, un fervent Tertiaire de saint François. M. le comte de Chambord était également Tertiaire, et tout le détail de sa vie intime respire ce grand esprit de piété, de foi vive et de charité catholique qui est comme le cachet des véritables enfants de saint François.

REGLE DES FRANCISCAINS DU TIERS ORDRE DIT SECULIER (1).

CHAPITRE I

Du recrutement, du noviciat, de la profession.

1. Il est interdit d'agréger un affilié avant l'âge de quatorze ans ; les conditions requises sont les bonnes mœurs, le bon caractère, et surtout l'exactitude dans l'observance de la religion catholique, et l'obéissance éprouvée envers l'Eglise romaine et le Siège apostolique.

2. Les femmes mariées ne peuvent être affiliées sans la connaissance et le consentement du mari : et si l'on croit devoir s'en passer,

(1) Cette règle est celle qui a été promulguée par ordre de S. S. le pape Léon XIII.

c'est seulement sur la proposition du prêtre, juge de la conscience de ces femmes.

3. Les affiliés à l'association porteront un petit *scapulaire* et aussi le cordon réglementaire, ou sinon ils seront privés des priviléges et droits.

4. Ceux ou celles qui entreront dans le tiers ordre, feront une année de noviciat ; puis, faisant la profession de l'ordre suivant la règle, ils promettront de respecter les droits de Dieu, d'obéir à l'Eglise ; et s'ils manquent à leur profession, d'accomplir la satisfaction requise.

CHAPITRE II.

De la règle de vie.

1 Les affiliés au tiers ordre, dans leur habillement et leur toilette, lais-

seront de côté une élégance trop luxueuse, et observeront, suivant la condition de chacun d'eux, la règle de la modestie.

2. Ils doivent s'abstenir, avec la dernière vigilance, des représentations lyriques ou dramatiques trop libres, et aussi des réunions licencieuses.

3. Ils observeront la frugalité dans leurs aliments et leurs boissons ; et ils ne s'approcheront ou ne se retireront de la table qu'après avoir invoqué Dieu avec piété et reconnaissance.

4. Ils observeront le jeûne la veille des fêtes de Marie Immaculée et de saint François ; ils seront très-louables si, en outre, suivant l'an-

cienne discipline des tertiaires, ils jeûnent le vendredi et font maigre le mercredi.

5. Ils confesseront leurs péchés chaque mois et aussi s'approcheront chaque mois de la sainte Table.

6. Les tertiaires de l'ordre du clergé qui lisent chaque jour les psaumes, ne doivent rien faire de plus à ce titre. Les laïques, qui ne disent ni les prières canoniques ni l'office de la Vierge, ou vulgairement le petit office de la B. V. M., devront dire douze fois par jour l'oraison dominicale, l'*Ave Maria* et le *Gloria Patri*, sauf s'ils sont empêchés par leur santé.

7. Celui qui peut faire son testament doit le faire en temps utile.

8. Dans la vie quotidienne, les associés s'appliqueront à donner le meilleur exemple aux autres, à se livrer aux exercices de piété et aux bonnes œuvres. Ils ne laisseront pas entrer dans leurs maisons, ni lire à ceux qui dépendent d'eux, les livres et les journaux qui peuvent faire dommage à la vertu.

9. Ils observeront la charité et la bienveillance entre eux et envers autrui. Ils s'appliqueront à apaiser les discordes partout où ils pourront.

10. Ils ne prêteront jamais de serment, sinon en cas de nécessité. Ils éviteront les mauvaises paroles, les plaisanteries bouffonnes. Ils se donneront la discipline le soir, s'ils ont accompli quelque acte semblable

sans y prendre garde ; s'ils l'ont commis, qu'ils s'en corrigent par le repentir.

11. Ils assisteront chaque jour aux offices, s'ils le peuvent facilement. Ils se réuniront aux assemblées mensuelles que le préfet leur indiquera.

12. Ils mettront en commun, chacun suivant ses ressources, une somme d'argent, pour venir en aide aux plus pauvres des associés, surtout en cas de maladie, ou pour le service et la dignité du culte.

13. Les préfets iront visiter l'associé malade, ou ils enverront auprès de lui quelqu'un pour accomplir ce devoir de charité. En cas de maladie grave, ils donneront les aver-

tissements et conseils nécessaires à ce que le malade prenne à temps les dispositions relatives à la purification de son âme.

14. Aux obsèques d'un associé mort, les associés de la paroisse ou étrangers assisteront et appliqueront le tiers de l'office de Marie institué par saint Dominique, c'est-à-dire du *Rosaire*, à la consolation céleste du mort. Les prêtres, pendant l'office, et les laïques aussi, s'ils le peuvent, communieront et appliqueront leur communion à l'intention de la paix éternelle du frère défunt.

CHAPITRE III

Des offices, de la visitation et de la règle même.

1. Les offices ou fonctions seront conférés dans l'assemblée des associés. Ces assemblées auront lieu trois fois par an. On ne peut refuser les offices sans juste motif, ni les exercer avec irrégularité.

2. Le *curateur*, appelé *visiteur*, doit s'informer soigneusement si les règles sont bien appliquées. Il doit donc visiter, suivant son pouvoir, le siège des associations chaque année, et plus souvent s'il est besoin; il tiendra assemblée, et les préfets et tous les associés sont tenus d'y assister. Si le *visiteur* rappelle un

associé à son devoir par avertissement ou par ordre, soit en infligeant une peine salutaire, on doit accepter cela avec modestie, et ne pas refuser l'expiation.

3. Les *visiteurs* seront choisis dans le premier ordre des franciscains, ou dans le tiers ordre des réguliers, et désignés par les custodes ou *gardiens* qui en seront priés. L'office de visiteur est interdit aux laïques.

4. Les associés qui n'obéiraient pas et qui commettraient une faute, recevront trois avertissements, et s'ils désobéissent, ils seront exclus de l'ordre.

5. On saura que les fautes contre la règle ne sont pas à ce titre

par avertisse-
soit en infli-
aire, on doit
destie, et ne

eront choisis
des francis-
rs ordre des
par les cus-
ui en seront
teur est inter-

n'obéiraient
nt une faute,
ssements, et
eront exclus

fautes con-
s à ce titre

des péchés, sauf en ce qui est édicté d'ailleurs par le droit divin et les lois de l'Eglise.

6. Si une cause grave et légitime empêche un associé d'observer quelque disposition de cette règle, il est, dispensé de cette partie de la règle et il sera permis de modifier pour lui ces chapitres, suivant la prudence.—Les préfets ordinaires franciscains, du permier et du tiers ordre, et les visiteurs ci-dessus mentionnés auront le pouvoir de ces dispenses.

REMARQUES.

Le Directeur doit s'assurer si la personne qui se présente est instruite des vérités de la religion, et comme la soumission du fidèle à l'égard de l'Eglise est la sauvegarde la plus assurée de sa foi, on exige des postulants une obéissance parfaite à l'Eglise romaine, qui est la colonne

inébranlable de la vérité, et un dévouement sans bornes envers son Chef suprême, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, Docteur infaillible de toutes les nations et Pasteur de l'Eglise universelle.

Après s'être assuré de la pureté de la foi dans le postulant, on s'informera de la régularité de sa vie. L'honneur et le bien spirituel de l'Ordre exigent qu'on n'admette que des personnes dont la réputation est intacte et la conduite honorable.

Le Directeur n'admettra que les personnes dont la piété est vraie, solide et éclairée ; il doit se garder d'y recevoir celles qui sont médisantes, querelleuses ou connues par l'indiscrétion de leur langue, celles qui ont été chassées des Confréries paroissiales.

Pendant l'année de probation, le novice, libre encore de tout engagement, se forme à l'esprit de l'Ordre et à la pratique de sa Règle : il participe dès lors à tous les privilèges, grâces et indulgences dont le Tiers Ordre est enrichi.

Le noviciat doit durer un an, et le Directeur ne peut jamais abréger ce temps, si ce n'est dans le cas du danger de mort ; et même, si le novice revient en santé, il devra, à l'expiration de l'année du noviciat, renouveler sa profession avec les cérémonies ordinaires, ainsi que le prescrivent les Constitutions de l'Ordre.

t un dévouement sans
rême, Vicaire de Jé-
Docteur infaillible de
r de l'Eglise univer-

pureté de la foi dans
de la régularité de
spirituel de l'Ordre
e des personnes dont
conduite honorable.
que les personnes
olide et éclairée ; il
elles qui sont médi-
ies par l'indiscrétion
nt été chassées de.

tion, le novice, libre
se forme à l'esprit
sa Règle : il par-
rivilèges, grâces et
re est enrichi.
n, et le Directeur ne
si ce n'est dans le
même, si le novice
expiration de l'an-
sa profession avec
nsi que le prescri-
re.

Il est à désirer que le sujet se prépare par une courte retraite à la cérémonie de vêture ou de profession, et qu'il se mette en mesure, par la réception des Sacrements, de participer aux précieuses faveurs spirituelles qui lui sont accordées à pareil jour. Pour la vêture, le postulant doit être muni du petit habit, de la corde, d'un cierge, du livre de la Règle, il doit en outre prévoir le nom de religion qu'il désire ; pour la profession, le novice doit avoir un crucifix et un cierge. En vertu de leur profession, les Tertiaires ne sont point seulement affiliés, mais incorporés à la famille franciscaine, ils deviennent les *vrais* et *légitimes* enfants de saint François, aussi réellement que les Frères-Mineurs et les Religieuses de l'Ordre. A ce titre, ils sont rendus participants de tout le bien et de toutes les grâces spirituelles qui sont le patrimoine commun de la famille séraphique, ils ont un droit plus particulier à la protection de Marie Immaculée, notre auguste Mère et Protectrice ; ils ont pour frères tous les membres de l'Ordre séraphique dont les uns sont couronnés dans l'Eglise du ciel, et les autres militent sur la terre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Le tiers ordre étant un puissant moyen de perfection, les Frères et les Sœurs feront une

œuvre méritoire et agréable à Dieu en inspirant aux personnes le désir d'y entrer, pourvu qu'ils agissent en cela avec prudence et discrétion.

Pour satisfaire à ce qui est prescrit dans le paragraphe troisième, il suffit, d'après la déclaration de Jules II, de porter sous ses vêtements ordinaires le petit habit de l'ordre, qui consiste en un scapulaire auquel on joint la corde franciscaine. Ce petit habit doit être en étoffe de laine, de couleur brune ou gris cendré et assez long devant et derrière pour qu'on puisse ceindre la corde par dessus ; les deux bandes qui passent sur les épaules doivent être de même étoffe et avoir quatre doigts de largeur. La corde peut être en chanvre, en laine ou en lin, avec trois ou cinq nœuds ; sa grosseur est ordinairement d'un demi-doigt ; elle pourrait cependant être un peu plus mince. Il suffit que le premier habit ait été bénit, et lorsqu'on le remplace, il n'est plus nécessaire de recourir à une nouvelle bénédiction. Les Tertiaires doivent porter nuit et jour le saint habit, et le Directeur ne peut leur permettre de le quitter que pour une nécessité et seulement pour un temps plus ou moins long, *mais toujours limité*. Dans le cas de maladie, ils peuvent le quitter sans être obligés de recourir au Directeur. D'après un pieux usage, les

à Dieu en inspirant
ntrer, pourvu qu'ils
nce et discrétion.

prescrit dans le pa-
d'après la déclara-
sous ses vêtements
ordre, qui consiste
oint la corde fran-
t être en étoffe de
ris cendré et assez
qu'on puisse cein-
deux bandes qui
ent être de même
e largeur. La corde
e ou en lin, avec
eur est ordinaire-
ourrait cependant
fit que le premier
on le remplace, il
ir à une nouvelle
oivent porter nuit
ecteur ne peut leur
r une nécessité et
ou moins long,
cas de maladie,
obligés de recou-
pieux usage, les

Tertiaires profès portent sur eux un crucifix qui leur rappelle les saints engagements de leur profession. Le saint habit, par sa couleur sombre, est un emblême de l'humilité ; par la grossièreté de son tissu, il leur rappelle l'esprit de pauvreté, et la corde l'esprit de pureté et de pénitence, toutes vertus propres aux enfants de saint François.

Quelques Tertiaires, pour suivre les principes de modestie et de simplicité conformes à leur état adoptent pour leurs vêtements une couleur sombre ou noire. On ne saurait assez approuver cette pieuse pratique, bien propre à faire revivre l'esprit séraphique. Mais aucun Tertiaire ne doit oublier qu'il lui est obligatoire de bannir de sa mise la recherche et tout ce qui serait vain et superflu, *eu regard au rang et à la position qu'il occupe dans le monde.* " Tous les Frères et Sœurs sont avertis d'observer une telle modestie dans leur vêtement et leur extérieur, qu'on reconnaisse en eux de vrais disciples de la pénitence." (Const. du tiers ordre, Ch. III).

Les Sœurs en particulier s'interdiront dans leurs ajustements les modes recherchées et tout ce qui ressent le faste et la vanité. L'or, l'argent, les pierreries ne sont point les joyaux d'un disciple de la croix. Les Tertiaires ne perdront jamais de vue que s'étant voués à un état de pé-

nitence, leur extérieur doit être celui d'un pénitent; sans cela, leur profession serait un mensonge et leur conduite un sujet de scandale. Ils ne doivent point ignorer que la mission particulière de leur Institut a été de combattre la somptuosité et la mollesse des enfants du siècle. Ils doivent donc protester par la régularité de leur vie et la simplicité de leur mise, selon leur condition, contre ce débordement de luxe et de vanité, une des grandes plaies de notre siècle, qui entraîne la ruine des familles et la perte éternelle des âmes.

La charité, si justement recommandée aux Frères et aux Sœurs dans ce chapitre, doit surtout être observée au sein des Fraternités ; ce point a été jugé si essentiel à leur bien et même à leur existence, que le pape Paul III ordonne d'exclure, après les avertissements préalables, ceux qui par leurs rapports ou leurs médisances sèmeraient la discorde et la zizanie.

INDEX DES INDULGENCES ET DES PRIVILEGES.

CHAPITRE I

Des indulgences plénières.

Tous tertiaires de l'un et de l'autre sexe, après s'être confessés de leurs péchés, suivant l'usage chrétien, et avoir reçu la sainte Eucharistie, pourront gagner l'indulgence plénière aux jours et conditions ci-dessous déterminés :

I. Le jour de leur entrée.

II. Le jour où ils font leur première profession dans l'Ordre.

III. Le jour où les tertiaires se réunissent en assemblée mensuelle ou conférence, pourvu qu'ils visitent une église ou un sanctuaire quelcon-

que, et y prient pour le bien de l'Eglise.

IV. Le 4 octobre, fête de la naissance de saint François ; le 12 août, fête de la naissance de sainte Claire ; le 2 août, fête de Marie, reine des Anges, pour la basilique qui lui est dédiée ; et de même chaque jour où sont célébrés des anniversaires des saints dans les églises où sont établies des associations, pourvu qu'ils aient visité ces églises dans un but pieux et qu'ils aient prié pour le bien de l'Eglise.

V. Une fois par mois, au choix de chacun, à la condition de visiter avec piété une église ou un sanctuaire public et d'y prier quelque

temps aux intentions du Souverain-Pontife.

VI. Toutes les fois que, dans un but de perfection, ils se seront, pendant huit jours consécutifs, adonnés à la retraite pour s'y consacrer à de pieuses méditations.

VII. A l'heure de la mort, s'ils invoquent le saint nom salutaire de Jésus, ou si, ne pouvant parler, ils l'implorent en esprit. Ils bénéficieront de la même faveur si, ne pouvant se confesser ni communier, ils ont un sincère regret de leurs fautes.

VIII. Deux fois par an, ils recevront la bénédiction au nom du Souverain-Pontife, pourvu qu'ils aient fait une prière à son intention. A la même condition, il recevront l'abso-

lution c'est-à-dire la bénédiction, aux jours ci-après désignés : I, à la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; II, en la solennité de la résurrection du Sauveur ; III, en la solennité de la Pentecôte ; IV, en la fête du très-Saint-Cœur de Jésus ; V, en la solennité de la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge Marie ; VI, le 19 mars, fête de saint Joseph, son époux ; VII, le 17 septembre, fête des saints stigmates du B. Père saint François ; VIII, le 25 août, fête de saint Louis, roi de France, patron des confrères du tiers ordre ; IX, le 19 novembre, fête de sainte Elisabeth de Hongrie.

IX. De même une fois par mois, s'ils récitent cinq fois le *Pater*, l'*Ave*

et le *Gloria Patri*, pour le salut de l'Eglise et une fois aux intentions du Souverain-Pontife, ils bénéficieront pour la remise de leurs péchés des mêmes droits que ceux qui font à Rome les stations ou qui visitent avec piété la Portioncule, ou à Compostelle le sanctuaire de l'apôtre saint Jacques.

INDULGENCES DES STATIONS.

1er Janvier, Circoncision de Notre-Seigneur.
6 Janvier, Epiphanie :
Dimanches de Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime :
Carême : Mercredi des Cendres et 4e Dimanche:
Dimanche des Rameaux :
Jeudi-Saint :
Vendredi et Samedi Saints :
Tous les autres Dimanches et tous les autres jours du Carême :
Saint Jour de Pâques :

Seconde, troisième fête de Pâques, tous les jours de l'Octave, y compris le Dimanche de Quasimodo :
25 Avril, S. Marc, Evangéliste :
Les trois jours des Rogations :
Ascension de Notre-Seigneur :
Veille de la Pentecôte :
Dimanche de la Pentecôte, et tous les jours de l'Octave :
Quatre-Temps de septembre, mercredi, vendredi et samedi :
Avent : 1er, 2e, 3e et 4e Dimanche :
Quatre-Temps de décembre :
Veille de Noël, Nuit de Noël et Messe de l'aurore :
Jour de Noël :
26 Décembre, fête de S. Etienne :
27 Décembre, fête de S. Jean l'Evangéliste :
28 Décembre, fête des SS. Innocents :

X. Aux jours où les stations sont indiquées par le Missel romain, s'ils visitent une église ou un sanctuaire dans lequel est établie l'association et qu'ils y prient pour le bien de l'Eglise, ils jouiront à ces jours et

dans ces mêmes temples ou sanctuaires de privilèges aussi étendus que ceux dont jouissent les habitants et les hôtes de Rome même.

CHAPITRE II.

Des indulgences partielles.

I. Tous tertiaires de l'un et de l'autre sexe qui auront visité une église ou un sanctuaire où est établie une association du tiers ordre et y auront prié pour le salut de l'Eglise, le jour de la fête des SS. Stigmates du bienheureux saint François, ou l'undes jours des fêtes de saint Louis, roi de France, de sainte Elisabeth, reine de Portugal, de sainte Elisabeth de Hongrie, de sainte Margue-

rite de Cortone, ou l'un quelconque de douze autres jours à leur choix et que le préfet aura approuvés, gagneront une indulgence de sept ans et sept fois quarante jours.

II. Toutes les fois qu'ils auront assité à la messe ou aux autres offices divins ou à des assemblées publiques ou privées d'associés, qu'ils auront donné l'hospitalité à un pauvre, qu'ils auront apaisé des querelles ou auront aidé à les apaiser, qu'ils auront assisté à une procession, qu'ils auront accompagné le Très-Saint-Sacrement ou, s'ils ne peuvent l'accompagner, qu'ils auront récité au signal du son de la cloche l'oraison dominicale et la salutation angélique une seule fois ; toutes les fois qu'ils

auront récité cinq fois la même oraison dominicale et la même salutation angélique pour le bien de l'Eglise ou pour les âmes des associés défunts, qu'ils auront relevé un homme mort, qu'ils auront ramené à son devoir celui qui s'en écartait, qu'ils auront enseigné à quelqu'un les préceptes divins et les autres choses nécessaires au salut, ou qu'ils auront fait quelque autre œuvre de charité dans ce genre, pour chacune de ces choses, ils gagneront une indulgence de trois cents jours.

Les tertiaires ont la faculté, s'ils le préfèrent, d'appliquer à l'expiation des fautes des défunts toutes et chacune de ces indulgences, soit plénière, soit partielle.

CHAPITRE III.

Des privilèges.

I. Il est permis aux prêtres faisant partie du tiers ordre, célébrant à n'importe quel autel, et trois jours de chaque semaine, d'appliquer le sacrifice, à moins qu'ils n'aient demandé pour un autre jour une semblable faculté d'appliquer.

II. Celui qui aura célébré à l'intention des associés défunts peut célébrer n'importe où pour le repos du défunt.

Et nous voulons que toutes ces choses, et chacune d'elles, telles qu'elles sont ci-dessus décrétées, restent à perpétuité établies, confirmées et jugées, nonobstant toutes constituti-

ons, lettres apostoliques, statuts, coutumes, privilèges et autres règles tant de Nous que de la chancellerie apostolique et toutes autres choses contraires. Qu'il ne soit donc permis à personne de violer en aucune façon ou en aucune de leurs parties Nos lettres apostoliques. Mais si quelqu'un avait l'audace de les attaquer en quelque sorte, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur mil huit cent quatre-vingt trois, le troisième jour des calendes de juin, la sixième année de Notre pontificat.

IV

La Portioncule

COMMENT S. FRANÇOIS REÇUT DE NOTRE-SEIGNEUR ET DE SON VICAIRE LA GRANDE INDULGENCE DE LA PORTIONCULE.

Vers le mois d'octobre de l'année 1221, fut accordée miraculeusement au bienheureux Père François par Notre-Seigneur lui-même la grande indulgence dite de la Portioncule.

Après avoir jeté les bases de son beau tiers ordre, François était revenu à Notre-Dame des Anges, plus saint, plus perdu en DIEU que jamais. Son amour pour les âmes et son zèle pour la conversion des pauvres pécheurs semblaient n'avoir plus de

bornes. Jour et nuit, il priait, il pleurait pour leur conversion.

Une nuit qu'il était ainsi en oraison, dans l'enfoncement d'un petit rocher que l'on voit encore non loin de l'église de la Portioncule, un ange tout lumineux lui apparut et lui dit : "François, lève-toi promptement, et va à l'église ; Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST et sa glorieuse Mère t'y attendent, entourés d'une multitude d'Esprits célestes. » A cet appel de son DIEU, saint François courut à l'humble sanctuaire, et il vit un merveilleux spectacle. Sur l'autel, à la place du Tabernacle, était le Verbe fait chair, le Roi éternel des siècles, JÉSUS-CHRIST, tout resplendissant de gloire et de beauté, majestueuse-

ment assis sur un trône de lumière. A sa droite se tenait sa Bienheureuse Mère, MARIE très-sainte ; et autour d'eux des multitudes d'Anges.

Ravi d'amour et de joie, François se prosterna la face contre terre ; et JÉSUS lui dit avec grande tendresse : « François j'ai entendu tes ardentes prières. En récompense de la ferveur avec laquelle toi et tes Frères vous procurez le salut des âmes, demande-moi pour elles telle grâce que tu voudras, et je te l'accorderai ; car je t'ai donné aux peuples pour être leur lumière, et à mon Eglise pour réparer ses ruines sur la terre.»

Enhardi par une telle bonté, le Saint répondit avec une humble confiance ; « Mon doux Seigneur JÉSUS-

CHRIST, bien que je ne sois moi-même qu'un misérable pécheur, je supplie votre divine majesté, avec toute la révérence dont je suis capable, de daigner accorder miséricordieusement cette grâce insigne à vos fidèles, que tous ceux qui, confessés et contrits, visiteront cette église, y obtiennent le pardon général et l'Indulgence plénière de tous leurs péchés. Et vous, très-glorieuse et très-sainte Vierge MARIE, notre Avocate toute-puissante, je vous conjure d'intercéder pour moi et pour tous les pécheurs auprès de votre adorable Fils, afin qu'il m'accorde la faveur que je lui demande. »

Notre-Dame, pleine de bonté, se tourna aussitôt vers le Sauveur :

O mon très-haut Seigneur, lui dit-elle, vous, le Fruit béni de mes entrailles, je vous prie d'octroyer cette grâce à votre fidèle serviteur. Voyez le grand zèle avec lequel il vous demande le salut des âmes. N'est-ce point là ce que vous désirez vous-même par dessus toutes choses ? Accordez-lui donc cette grâce, en ce lieu qui m'est dédié, pour l'honneur de votre saint Nom, et pour l'édification de votre Eglise. »

Notre-Seigneur dit alors au bienheureux Père, toujours prosterné à ses pieds : « Frère François, ce que tu demandes est grand ; mais tu mérites davantage encore, et tu l'auras. J'exauce donc ta prière et je t'accorde ta demande. Néan-

moins, va trouver mon Vicaire, qui est à Pérouse, et demande-lui, en mon nom, de ratifier cette Indulgence.

De leurs cellules qui avoisinaient l'église, plusieurs Frères aperçurent la lumière et les Anges qui remplissaient le sanctuaire, et ils entendirent toutes ces paroles ; mais une religieuse frayeur les empêcha d'approcher.

Dès le matin, le bienheureux François appela Frère Massé et partit aussitôt avec lui pour Pérouse. Il se présenta devant le Pape Honorius III et lui dit : « Très-Saint Père, il y a quelques années, j'ai réparé de mes mains, pour l'amour de la très-sainte Reine des Anges, une

petite église qui lui est dédiée. Je viens demander à Votre Sainteté de l'enrichir d'une précieuse Indulgence. — Et quelle Indulgence demandez-vous, Frère François ? lui dit le bon Pape. Une Indulgence d'un an ? — O Très-Saint Père ! répondit le Saint, qu'est-ce que c'est que cela, un an ? — Une Indulgence de trois ans ? — Qu'est-ce que cela trois ans ? — Une Indulgence de six ans ? de sept ans ? » Et voyant que François n'était pas encore satisfait : «Mais que voulez-vous donc ? demanda-t-il tout surpris. — Très-Saint Père, dit alors François, ce que je demande à Votre Sainteté, ce ne sont point des années, mais des âmes. — Comment des âmes ? — Je

voudrais, si Votre Sainteté l'agrée, que tous ceux qui, repentants, confessés et absous entreront dans ce sanctuaire si cher à DIEU et à MARIE reçussent l'entière rémission des peines dues à tous les péchés qu'ils ont eu le malheur de commettre, depuis le baptême jusqu'à la visite du dit sanctuaire. —François, répliqua le Pape, ce que vous me demandez-là est bien grand ; et l'Eglise Romaine n'a point coutume d'accorder une Indulgence pareille. —Aussi, très-saint Seigneur, dit humblement François, ce n'est pas de moi-même que je vous la demande : je vous la demande de la part de celui qui m'a envoyé, Notre-Seigneur JÉSUS CHRIST. »

Alors le Souverain-Pontife dit avec une solennité inaccoutumée : « Et moi, j'accorde la grâce que vous me demandez. Oui, je vous l'accorde ; je vous l'accorde ; je vous l'accorde. »

Les Cardinaux présents lui ayant fait observer qu'une concession aussi étendue nuirait sans doute aux pèlerinages de la Terre-Sainte et des basiliques romaines, Honorius III répondit : « Ce que nous avons donné à ce saint homme et ce que Nous lui avons concédé est concédé et donné sans retour. Ce que Nous pouvons faire, c'est d'en déterminer la durée à un jour naturel, depuis les premières vêpres jusqu'aux vêpres du jour suivant. Et cela, ajouta-t-il en s'adressant à saint Fran-

François, Nous l'accordons à perpétuité. » Ravi de joie, François s'inclina et prit congé de Sa Sainteté. Mais le Saint-Père le rappela : « Mais, lui dit-il en souriant, comment vous en allez-vous ainsi, pauvre innocent, sans la moindre authentique de votre Indulgence ! — Saint-Père, répondit-il, votre parole me suffit. Que JÉSUS-CHRIST, sa sainte Mère et ses Anges soient ici notaire, parchemin et témoins. Je n'ai pas besoin d'autre authentique. »

Mais le jour de cette incomparable Indulgence n'était point encore fixé ni par Notre-Seigneur ni par son Vicaire. François attendait et priait, plein de confiance. Au mois de janvier de l'année 1223, une

nuit qu'il était en oraison dans sa petite cellule située derrière l'église de Sainte-Marie des Anges, Satan vint à lui, sous la forme d'un Ange. « Pauvre François, lui dit-il d'un air de bonté, pourquoi cherches-tu à te faire mourir ainsi avant le temps ? Pourquoi consumer ta frêle constitution par de si longues veilles ? Ne sais-tu pas que la nuit est faite pour dormir, et que le sommeil est le grand réparateur du corps ? Crois-moi, conserve ta vie, pour pouvoir servir ton DIEU plus longtemps, profiter à la sainte Eglise et asseoir ton Ordre plus solidement. »

François, flairant la malice du démon, se précipite hors de sa cellule, ôte sa tunique et se jette dans un

buisson plein de ronces et d'épines, se tournant et se retournant, au point de se mettre tout en sang. Au même instant il se trouva enveloppé d'une lumière resplendissante, et il aperçut, au milieu des épines ensanglantées, quantité de belles roses blanches et vermeilles, qui brillaient dans la neige ; car l'hiver était fort rigoureux cette année-là. Sur le chemin qui conduisait à l'Eglise, il y avait une multitude d'Anges, dont l'un appela François. « Viens, lui dit-il ; hâte-toi d'aller adorer ton Sauveur. Il t'attend dans l'église, avec sa Bienheureuse Mère. » Et François se trouvant miraculeusement revêtu d'une robe toute blanche, cueillit douze roses blanches et

douze roses vermeilles, et se rendit à l'église de la Portioncule ; le chemin lui parut couvert de riches étoffes de soie et d'or.

Après une profonde adoration, il offrit ses roses à Notre-Seigneur. Jesus était, comme la première fois, tout éclatant de gloire sur l'autel. La Sainte Vierge était à sa droite ; et les Anges rayonnaient autour d'eux. « François lui dit le Sauveur, pourquoi ne donnes-tu pas à ma Mère les présents qu'elle attend de toi ? « Comprenant qu'il s'agissait des âmes que devait sanctifier et sauver la grande Indulgence, le Bienheureux lui répondit avec amour : « O mon très-doux Seigneur, souverain Maître du ciel et de la

terre, daignez, dans votre miséricorde, déterminer le jour où l'on pourra gagner l'indulgence plénière dont vous avez enrichi ce béni sanctuaire. Faites-le pour l'amour de votre glorieuse Mère, l'Avocate de tous les pécheurs. » Et Jésus répondit : « Ce sera depuis les premières vêpres du jour où je délivrai par mon Ange mon bien-aimé Apôtre Pierre de ses liens, jusqu'au soir du lendemain. — Eh, mon bon Seigneur, demanda François, comment les hommes le sauront-ils ? et quand ils le sauront, y ajouteront-ils foi ? — Ce sera l'affaire de ma grâce, répliqua Notre-Seigneur. — Pour toi, va de nouveau vers mon Vicaire ; et lui se chargera de publier l'Indulgence.

— Mais il n'en croira peut-être pas un pauvre pécheur comme moi ? — Emmène avec toi quelques-uns des Frères qui ont vu et entendu tout ceci ; et prends quelques-unes des roses blanches et vermeilles que je viens de faire éclore au milieu de l'hiver et que tu as cueillies sur les buissons empourprés de ton sang. Il te croira, il confirmera ma parole et fera publier l'Indulgence. " Puis il le bénit, et la céleste vision disparut pendant que les Anges chantaient joyeusement le *Te Deum*.

PROMULGATION SOLENNELLE DE L'INDULGENCE DE LA PORTIONCULE, CONFIRMATION DIVINE DE LA RÈGLE.

Dès le matin de cette nuit mémorable, saint François partit donc

pour Rome, accompagné de trois des Frères qui avaient été témoins du prodige : le bienheureux Pierre de Catane, le bienheureux Bernard de Quintavalle et le bienheureux Ange de Riéti. Il portait avec lui six roses, trois blanches et trois vermeilles.

Arrivé devant le Pape, au palais de Latran, François raconta naïvement tout ce qui s'était passé et lui présenta les roses miraculeuses, comme preuve de la vérité de ses paroles et du témoignage de ses compagnons. « Oh ! Seigneur, s'écria le Pape, en apercevant les roses si fraîches, si éclatantes, si parfumées. Seigneur ! de telles roses en janvier ! Frère François, je n'en demande

pas davantage pour croire ce que vous me dites. Mais pour décider l'affaire, il faut consulter préalablement les Cardinaux. »

Le lendemain matin, devant tous les Cardinaux assemblés en Consistoire, le Pape obligea François de raconter en détail ce qu'il lui avait dit à lui-même. Puis, lorsque le Saint eut clairement posé ses conclusions, Honorius III fit la déclaration suivante :

« Attendu que nous sommes certain du vouloir de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST qui, à la prière de la Bienheureuse Marie toujours Vierge, sa Mère, vous a octroyé la faveur que vous lui demandiez, Nous qui, sur la terre, tenons, bien qu'indigne

la place de ce seul vrai Souverain *Pontife*, Nous octroyons de sa part, à perpétuité, l'indulgence plénière à l'église de la Portioncule et à vous-même, à partir des premières vêpres de la fête de Saint-Pierre-aux-Liens, jusqu'au soir du jour suivant, deuxième d'août. »

Pour donner plus d'éclat à cette Indulgence extraordinaire, le Pape écrivit aux Evêques d'Assise, de Pérouse, de Foligno, de Gubbio, de Todi, de Spolète et de Nocera, leur mandant de se trouver à Sainte-Marie-des-Anges, le premier août 1223 pour y promulguer avec le plus de solennité possible la céleste Indulgence. Saint François et ses Bienheureux compagnons voulurent por-

ter eux-mêmes aux susdits Evêques les Lettres Apostoliques, joignant très-humblement leur prière aux instances du Vicaire de JÉSUS-CHRIST.

Au jour indiqué, tout étant préparé par les soins du Saint, les sept Evêques montèrent avec lui sur une estrade dressée devant l'église et qu'entourait une multitude de peuple accouru de tous les pays environnants. Il était neuf heures du matin.

A la prière des Evêques, saint François exposa l'origine surnaturelle et l'excellence de cette grande Indulgence, avec tant de ferveur, de sainteté et de joie, que l'on croyait voir et entendre un Séraphin. A la

fin de son exhortation, ouvrant un papier qu'il tenait à la main, il lut ce qui suit : « Je veux vous faire aller tous en Paradis. Je vous annonce une Indulgence plénière que j'ai obtenue de la bonté du Père céleste, et de la propre bouche du Souverain-Pontife. Vous tous qui êtes venus ici avec un cœur bien contrit, bien confessés et bien absous par un prêtre, vous aurez la rémission de toutes les peines dues à vos péchés : et il en sera de même tous les ans, à perpétuité, pour tous ceux qui y viendront avec les mêmes bonnes dispositions. Je souhaitais que cela durât huit jours ; mais je n'ai pu l'obtenir. »

En entendant ces mots, « tous les ans, à perpétuité, » les Evêques s'é-

murent ; et tout scandalisés : « Frère François, lui dirènt-ils, quoique le Pape nous mande de faire ici ce que vous souhaitez, nous ne pouvons vous suivre jusque-là. Il faut annoncer l'indulgence pour dix ans seulement : » Et l'Evêque d'Assise s'étant levé le premier, voulut faire la restriction convenue ; mais il ne put s'empêcher de dire, comme François : « tous les ans, à perpétuité. » Les six autres Evêques essayèrent l'un après l'autre de mettre la restriction : DIEU permit que, sans le vouloir, tous répétassent : « tous les ans, à perpétuité. »

Ainsi fut promulguée, grâce à une intervention évidemment surnaturelle de l'Esprit de DIEU, la célèbre

indulgence perpétuelle de la Portioncule, que les Souverains-Pontifes ont étendue depuis à toutes les églises des trois Ordres de saint François.

V

L'impression des Stigmates.

Le 13 septembre 1224, veille de l'Exaltation de la sainte Croix, Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST voulut parachever par un dernier trait la parfaite sainteté des dispositions de son serviteur, avant de lui donner cette grâce inouïe de la stigmatisation qui devait faire de saint François une merveille unique et absolument incomparable.

Pendant que le Saint était en oraison, sur le Mont-Alverne, un Ange lui apparut tout resplendissant de lumière et lui dit : « François, veux-tu accepter tout ce que DIEU se prépare à opérer en toi ? — Je suis prêt à tout, répondit le Bienheureux Père ; je suis prêt à accomplir en tout sa sainte volonté, pourvu qu'il daigne m'assister de sa grâce. Bien que je ne sois qu'un serviteur inutile, indigne que mon DIEU pense à moi, cependant je suis tout à ses ordres, et le prie de faire en moi et de moi tout ce qu'il voudra. » Il croyait alors, comme nous l'avons dit, qu'il s'agissait pour lui de la grâce du martyre.

Le lendemain, 14 septembre, à

l'aube du jour, saint François étant en prière, tout embrasé d'amour, dans une haute contemplation, des miséricordes de son Sauveur crucifié, et tout transformé intérieurement en lui par la conformité de son cœur avec le Cœur sacré de JÉSUS, il vit descendre vers lui, d'un vol rapide, un Ange du ciel, semblable au Séraphin à six ailes du Prophète Isaïe. Ces ailes étaient de feu et de flammes, tellement embrasées et éblouissantes, qu'elles rayonnaient de splendeurs.

L'apparition céleste s'approcha du Bienheureux, qui aperçut, au milieu des six grandes ailes de feu, l'image de son JÉSUS crucifié. Les deux bras du Sauveur étaient éten-

dus et cloués, comme jadis sur la croix ; également ses deux pieds ; et au-dessus de sa tête s'élevaient, croisées par leurs extrémités, les deux ailes supérieures, tandis que les inférieures se croisaient par en bas, au-dessous des pieds ; les deux autres s'agitaient à droite et à gauche, dépassant les mains comme pour voler et soutenir dans les airs la divine apparition.

A cette vue, l'âme de François fut ravie tout entière d'un amour et d'une compassion impossible à décrire. La joie et la douleur la remplissaient tour à tour : la joie des Anges et des Bienheureux, parce que c'était JÉSUS, l'Amour du ciel et de la terre ; JESUS, la béatitude,

la lumière et la joie de l'éternité ; la douleur, parce que c'était JÉSUS crucifié, JÉSUS, tel qu'il était au Calvaire, avec les terribles clous du crucifiement et avec le cœur percé par la lance. François s'étonnait de cette union de la gloire céleste et des opprobres du Calvaire, se demandant comment l'infirmité des souffrances apparaissait ainsi sous la figure d'un Séraphin immortel, impassible et glorieux.

Jésus lui fit connaître par sa parole intérieure que ce n'était point par le martyre et le crucifiement de la chair qu'il voulait opérer en lui la grâce qu'il lui avait annoncée, mais bien par un crucifiement spirituel, qui, de son esprit et du sien, ne fe-

rait plus qu'un seul esprit, et qui l'établirait jusque dans sa chair mortelle, dans un véritable état de victime et de martyre.

La vision céleste dura quelque temps encore, et, en disparaissant, elle laissa dans l'âme de François une ardeur toute séraphique en même temps que ses rayons emflammés imprimaient miraculeusement dans sa chair la ressemblance des cinq plaies et des clous du céleste Crucifié.

En effet, par un acte de sa toute-puissance créatrice, JÉSUS fit apparaître aux mains et aux pieds du Bienheureux quatre gros clous semblables à ceux que François venait de révérer dans l'apparition divine ;

et, à son côté droit, une large plaie béante, correspondant à celle du crucifix.

Ce n'étaient pas seulement des plaies, des ouvertures faites par des clous ; c'étaient des clous formés de la chair même du Saint, et il n'y avait point de solution de continuité dans la peau dont ils étaient recouverts et qui était la même que celle des mains et des pieds.

Ces clous miraculeux étaient durs et couleur de fer ; la tête en était large et arrondie ; les pointes, qui dépassaient de beaucoup le dessus des mains et la plante des pieds, étaient recourbées et comme rebattues. Ils étaient mobiles, de sorte qu'en appuyant d'un côté, on les

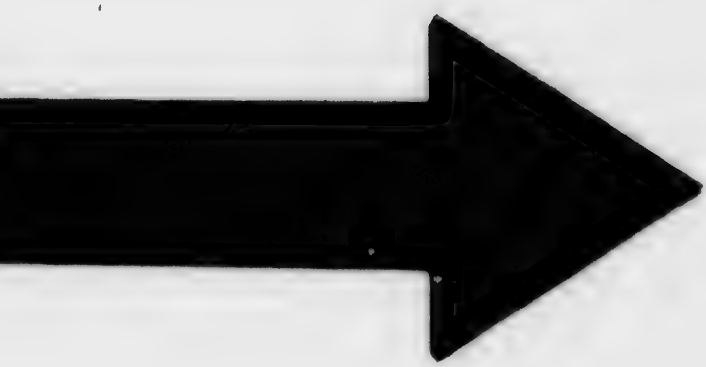

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

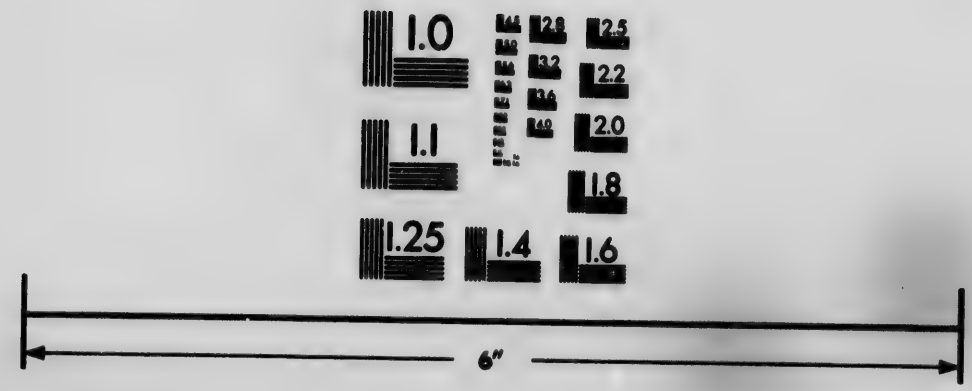

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
1.1
1.8
2.0
2.2
2.5

faisait ressortir de l'autre. Du côté des pointes, sur les mains et sous les pieds, il y avait, entre les clous et la chair, l'espace d'un doigt. Aussi, a partir de ce jour, le pauvre Saint ne pouvait-il plus pour ainsi dire se tenir sur ses pieds, sans éprouver une grande souffrance. Un sang pur distillait incessamment de ces cinq plaies miraculeuses, surtout de celle de son côté, qui était large, avec des bords relevés, et dont la chair était couleur de rose.

Pour cacher aux regards profanes cette merveille capable de lui attirer tant d'honneurs, François enveloppa désormais ses mains et ses pieds de pauvres langes, et s'ingénia de mille manières pour dérober, même

à ses Frères, la vue de ses Stigmates. Il ne les montra qu'à un très-petit nombre d'intimes, entre autres à sa chère fille sainte Claire d'Assise, qui l'aidait à les cacher et à en tempérer la douleur.

On conserve encore aujourd'hui, à Assise, une feuille de parchemin qu'elle lui donna un jour pour empêcher la plaie de son côté de maculer sa tunique par une effusion de sang plus abondante que d'habitude ; une espèce de cataplasme qu'elle lui fit elle-même une autre fois, et qu'il lui rendit tout imprégné de son sang ; enfin, des sandales en étoupes, qu'elle confectionna également de ses propres mains, afin d'atténuer quelque peu, pour son cher

père en JÉSUS-CHRIST, les douleurs de la marche. — Ce cataplasme de sainte Claire répand continuellement un parfum surnaturel, qui ne ressemble à aucun parfum terrestre, et qui, les jours de fête, augmente sensiblement d'intensité et de suavité. Il est conservé dans un beau reliquaire d'argent massif, donné jadis par saint Charles Borromée, lequel avait été nommé par le Saint-Siège Protecteur de l'Ordre des Frères-Mineurs.

Saint-François donc, ayant fini son carême en l'honneur de saint Michel Archange, tout brûlant d'amour et portant dans son cœur les ardeurs mêmes du Cœur de JÉSUS, descendit comme tout transfiguré de

sa solitude du Mont-Alverne, pour rejoindre ses fidèles compagnons. Voyant bien qu'il ne pourrait leur céler longtemps sa glorieuse et douloureuse stigmatisation, il les réunit et leur demanda, comme en parlant d'un autre, ce qu'il y avait à faire en pareil cas pour sauvegarder la sainte humilité. Mais les Frères ne furent pas dupes de ce pieux manège ; et l'un d'eux, le Frère illuminé, qui l'avait accompagné en Egypte, lui dit, en le voyant tout hors de lui-même et à moitié en extase : « Père bien-aimé, les faveurs extraordinaires que DIEU accorde parfois à ses grands serviteurs, sont pour le salut de tous, aussi bien que pour leur sanctification personnelle. Ne rete-

nez donc point la lumière sous le boisseau. Ayant eu une grande révélation de DIEU, vous seriez ingrat au Seigneur de vouloir cacher ce qu'il a opéré en vous pour le salut du monde. »

Saint François reçut cette parole comme de la bouche même de DIEU, et il raconta fort humblement la vision qu'il avait eue, l'impression des Stigmates qui l'avait suivie, et plusieurs autres choses très-sublimes et divines ; le tout, sous le sceau du secret, du moins tant qu'il vivrait. Il ajouta : « Celui qui m'est apparu, m'a révélé des choses que, de ma vie, je ne découvrirai à personne. »

Le Bienheureux Frère Léon, qui, en sa qualité plus intime de secré-

taire et de confesseur, fut admis par saint François à panser et à soigner tous les jours ces Stigmates sacrés, les contempla tout à son aise, et en a rendu témoignage. Il changeait les linges, à mesure qu'ils s'imprégnaient de sang ; et il mettait de la charpie entre les clous et la chair, ce qui donnait chaque fois au pauvre Saint l'occasion de souffrir d'incroyables douleurs, que dominait toujours sa merveilleuse et angélique patience. Néanmoins, François ne voulut point qu'on y touchât le vendredi, afin qu'en ce jour de Passion, il pût souffrir comme JÉSUS, sans soulagement aucun.

Frère Rufin, lui aussi l'un des premiers bienheureux compagnons

de saint François, avait eu le bonheur de voir maintes fois les Stigmates des mains et des pieds ; et il désirait ardemment voir aussi la plaie du côté. Plus d'une fois, il l'avait sentie et touchée de l'extrémité de ses doigts, pendant qu'il rendait au Saint quelques petits offices d'infirmier, lui faisant sur la poitrine des onctions prescrites par le médecin. Il mourait d'envie de la contempler, pour sa consolation. Sachant que le bon Père François ne pouvait rien refuser de ce qu'on lui demandait pour l'amour de Notre-Seigneur, il lui dit un jour : « Père François, au nom et pour l'amour de JÉSUS-CHRIST, donnez-moi votre tunique en échange de la mienne. » Le

Saint y consentit ; et aussitôt, sans y penser autrement, il enleva sa pauvre tunique, donnant ainsi au bienheureux Rufin le loisir de contempler un instant la plaie sanglante, semblable à une large rose épanouie, que le divin amour avait fait à son flanc droit.

Nous aussi, enfants de saint François, vénérons et baisons en esprit, avec une religion profonde, les plaies de JÉSUS imprimées dans le corps de notre Père séraphique, et demandons au Sauveur de nous communiquer les sentiments de ces premiers Frères-Mineurs, si purs, si parfaits, si évangéliques, lorsqu'ils contemplaient les mains, les pieds, le côté percés du Serviteur de DIEU.

VI

La bienheureuse mort du séraphique Père saint Francois.

Le bienheureux François avait reçu de DIEU l'annonce de sa mort. Sa chair innocente, décorée des terribles et très-saints Stigmates de JÉSUS crucifié, ne laissait plus un seul moment de répit à ses souffrances. Depuis l'âge de trente et un ans, sa santé était continuellement minée par des fièvres intermittentes ; et sa maladie de foie, le délabrement de son estomac et de ses poumons, ses fréquents maux de tête, ainsi que sa cécité presque complète, avaient fini par l'user tota-

lement. Il n'avait cependant encore que quarante-quatre ans.

Ramené de Sienne à Assise, il fut porté dans le palais épiscopal, afin qu'après sa mort, qui semblait imminente, la précieuse relique de son corps demeurât en sûreté. Ses souffrances étaient extrêmes. Elles étaient telles qu'il eût été plus tolérable, disait-il, de souffrir, avec toute espèce de tourments, un douloureux supplice des mains d'un bourreau, que de pâtir ce qu'il endurait.

Dans cette sorte d'agonie, il ne trouvait de soulagement qu'à louer Dieu, et qu'à le faire louer et bénir tout haut par les Frères et les personnes pieuses qui l'entouraient. Au milieu de ses plus vives douleurs,

il était si plein d'allégresse et si fervent d'esprit, que le Frère Elie lui en témoigna son étonnement. «Dans un tel moment, lui dit il, ne serait-il pas mieux d'exprimer le repentir de vos fautes passées et d'implorer la miséricorde de Dieu ? — Mon Frère, mon ami, répondit le Saint avec une grande ferveur, laissez-moi, laissez-moi me réjouir en mon Dieu et en ses louanges. Par la grâce du Saint-Esprit, mon cœur est tellement uni à sa divine Majesté et si assuré en son amour, que je ne puis que me réjouir. Depuis deux ans, je me suis toujours préparé à ce grand jour, pleurant mes péchés, et m'efforçant de satisfaire à la justice de Dieu. Mais puisque par sa grâce

immense, il m'a fait digne de sa gloire, ainsi qu'il me l'a révélé, je ne puis m'empêcher depuis lors de me réjouir, aujourd'hui surtout que mon heure approche. » Puis, voulant mourir à son cher sanctuaire de Notre-Dame des Anges, proche de cette petite église de la Portioncule, où son Ordre avait pris naissance, il pria ceux qui l'assistaient de vouloir bien l'y porter. On voit encore le chemin par où passa le pieux cortège, que suivait une partie notable de la ville. C'était le premier jour du mois d'octobre de l'année 1226.

Arrivé à un endroit dont la tradition a conservé le souvenir, le Saint fit poser à terre le brancard sur le-

quel on le transportait ; et se tournant vers la ville d'Assise, il lui donna une bénédiction solennelle.

Arrivé à Notre-Dame-des-Anges, le bienheureux Père fit assembler autour de lui tous les Religieux qui se trouvaient alors dans le couvent ; il leur donna, avec de grands sentiments d'amour, une dernière bénédiction, étendant sur la tête de chacun d'eux ses mains stigmatisées, exprimant sa peine de ne pouvoir bénir ainsi en particulier tous ses chers enfants spirituels répandus par toute la terre. Il leur recommanda le saint lieu où ils étaient: « Ne l'abandonnez jamais, leur dit-il ; si l'on vous chasse par une porte, rentrez-y par une autre. Car ce lieu est

saint, et la vraie demeure de DIEU, de la glorieuse Vierge MARIE, des Anges et des Saints du DIEU vivan Tout ce que l'on demandera en ce lieu à la divine Majesté, d'un cœur pur et contrit, j'ai la confiance qu'on l'obtiendra toujours »

Enfin arriva le jour fixé par la divine bonté pour terminer et récompenser les travaux du grand serviteur de DIEU. C'était un samedi, quatrième jour du mois d'octobre. Le séraphique François entendit la voix de son DIEU et de son Sauveur, qui l'appelait à lui. Pour témoigner une dernière fois qu'il était réellement le pauvre de JÉSUS-CHRIST et qu'il ne possédait rien en ce monde, il réunit ce qui lui

restait de forces, se dépouilla lui-même de sa pauvre robe, avec autant de ferveur et d'énergie que s'il eût été en santé ; puis, se jetant sur la terre nue, et couvrant de sa main gauche la plaie entr'ouverte de son côté droit, il fit ses adieux à son corps, « au pauvre frère âne, » comme il l'appelait.

Enfin, regardant d'un air tout radieux ce beau ciel où il allait entrer, il se mit à louer et à bénir son doux Seigneur JÉSUS-CHRIST de ce que son heure était venue. Il se fit apporter les derniers sacrements, qu'il reçut, étendu à terre, avec la ferveur d'un Séraphin. Il commanda à ses Frères, qui pleuraient et priaient autour de lui, de le laisser

mourir ainsi, nu sur la terre nue, pour l'amour de la sainte pauvreté, et, quand il aurait rendu l'esprit, de le laisser longtemps en cet état d'humiliation et de dépouillement suprêmes, à l'imitation de son Sauveur ; JÉSUS n'avait-il pas voulu, en effet, non-seulement mourir sur la croix, mais y demeurer ainsi exposé pendant plusieurs heures, avant que d'être enseveli ?« Aimez toujours très-parfaitement le Seigneur votre DIEU, dit-il à ses Religieux. Aimez-vous les uns les autres. Par dessus tout, obéissez à la sainte Eglise Romaine. Gardez la pauvreté ; et, en toutes choses, conformez-vous au saint Evangile, et à ses divins conseils. Pour moi, je vais à DIEU, et vous

recommande tous à sa grâce. Bienheureux ceux qui persévèreront jusqu'à la fin. ».

La mort était imminente. Le Saint se fit lire la Passion de Notre-Seigneur dans l'évangile de saint Jean. Après cette lecture, il récita lui-même, de sa voix mourante, le beau psaume cent quarante et unième : *Voce mea ad Dominum clamavi*... J'élève ma voix vers le Seigneur et je l'appelle à mon secours. Je répands mes supplications en sa présence ; et je lui dis mon angoisse, alors que mon âme est prête à défaillir... J'ai crié vers vous, ô Seigneur, j'ai dit : vous êtes mon espérance, mon partage dans la terre des vivants. Ecoutez le cri de ma

prière, car ma détresse est extrême. Délivrez mon âme de sa prison, pour que j'aille vous bénir. » Et quand il eut dit le dernier verset : « Les Saints m'attendent, afin que vous me donniez ma récompense, » il rendit doucement le dernier soupir, et sa bienheureuse âme entra pour toujours dans la joie de son Seigneur, en la compagnie des élus et des Anges. Il était quatre heures et demie du soir, 4 octobre 1226.

Aussitôt après la mort de saint François, son très-saint corps, gisant à terre, fut comme transfiguré sous les yeux émerveillés des Frères-Mineurs et d'une foule innombrable qui accourut bientôt de toutes parts. Sa chair, naturellement brune et

basanée, devint merveilleusement blanche et comme lumineuse ; et cet éclat faisait ressortir les Stigmates du crucifiement. Chacun put les contempler et les vénérer à loisir ; on les touchait, on les baisait avec des larmes d'admiration et d'amour. Ses membres innocents étaient flexibles et souples, comme ceux d'un petit enfant.

Après qu'on eût lavé la glorieuse dépouille de saint François et qu'on l'eût revêtue d'une pauvre robe grise, les Religieux et le peuple se mirent en prières, tout transportés de ferveur. Il semblait qu'on fût à une fête d'Esprits célestes, plutôt qu'aux funérailles d'un homme.

Le lendemain matin, dimanche,

jour de la résurrection et de la gloire, le corps du Saint fut porté processionnellement à Assise, au chant des hymnes et des cantiques, sur les épaules des principaux de la ville et des premiers d'entre les Frères-Mineurs ; les autres Religieux, les prêtres, les gentilshommes portaient des cierges ou des torches ardentes, et tout le peuple accompagnait, des branches d'arbres à la main. C'était un véritable triomphe.

Arrivé à Assise, le corps de saint François fut inhumé en grande pompe dans l'église de Saint-Georges, où il avait été baptisé et où pour la première fois, il avait prêché la pénitence et l'amour de JÉSUS-CHRIST.

O bon et cher Saint, véritablement incomparable en votre mort comme en votre vie, priez pour nous dans les splendeurs séraphiques de votre gloire, afin que, recevant par vous les miséricordes du Seigneur notre DIEU, nous puissions vous contempler un jour avec lui, et vous bénir, vous aimer, jouir de lui avec vous, pendant toute l'éternité !

VII

Quelques traits de vertu de la vie de saint Francois.

SON AUSTÉRITÉ

L'homme de Dieu voyait un grand nombre d'hommes s'animer à son

exemple à porter avec ferveur la croix de Jésus-Christ; et à cette vue lui-même à son tour s'enflammait, et, comme un bon chef de la milice de Jésus-Christ, il s'efforçait de gagner la palme de la victoire, en la poursuivant par la pratique glorieuse d'une vertu triomphante.

Ainsi, à moins qu'il ne fût malade, il ne prenait qu'à peine et que rarement des aliments cuits ; et quand il les prenait, on les lui assaisonnait de cendres, ou encore il les rendait insipides en les noyant dans l'eau. Que dire de sa boisson ? Il ne buvait que de l'eau froide, et il en prenait à peine assez pour calmer la soif qui le brûlait.

La terre nue était habituellement

le lit qu'il accordait à ses membres fatigués ; il dormait la tête appuyée sur une pièce de bois ou sur une pierre. Il n'était couvert que d'une seule tunique, et on pouvait dire qu'il servait Dieu dans la nudité et le froid.

S'il ressentait sur son corps quelque douceur provenant de la tunique qu'on lui donnait à porter, il y cousait en dedans des cordes inégales.

Il était d'une vigilance intraitable sur lui-même, et rien ne lui coûtait pour garder intacte la pureté de son âme et de son corps. Dans le commencement de sa conversion, il n'hésitait pas, et cela pendant l'hiver, à se jeter souvent dans une fosse

toute glacée, afin de dompter complètement l'ennemi domestique du salut et de conserver sa chasteté sans tache de toute souillure charnelle.

SON HUMILITÉ.

Gardienne et gloire de toutes les vertus, l'humilité remplissait le cœur de saint François. Il n'était à ses yeux qu'un pécheur, quoiqu'en réalité il fût le modèle et la splendeur même de la sainteté.

Aussi, disciple du souverain Maître, le voyait-on s'étudier à s'abaisser à ses propres yeux et aux yeux des autres. Il se souvenait de cette parole du Maître suprême : *Ce qui est grand parmi les hommes est abo-*

minable devant Dieu, et il avait coutume de dire : « L'homme est ce qu'il est devant Dieu, rien de plus. »

Il aimait mieux s'entendre blâmer que louer ; le blâme, suivant lui, tend à notre amendement, la louange nous pousse à notre chute. Quand le peuple publiait ses mérites, le Saint priait un de ses frères de lui souffler aux oreilles des paroles propres au contraire à l'humilier. Et lorsque ce frère, bien malgré lui, articulait qu'il était grossier, qu'il était un mercenaire et un homme propre à rien, on voyait le contentement de son âme se peindre sur son visage, et il s'écriait : « Soyez béni, ô mon bien-aimé fils, car vous

dites la vérité : vous dites des choses telles qu'il convient au fils de Pierre Bernardone d'entendre. »

Il disait un jour à son compagnon : « Je ne m'estime pas *frère mineur*, si je ne suis pas dans l'état que je vais décrire : si je suis supérieur des frères, je vais au chapitre, j'y prêche et je donne aux frères des avertissements ; et voilà qu'on dit de moi : Vous ne nous convenez pas, parce que vous êtes sans lettres, sans éloquence, parce que vous êtes un idiot, un imbécile. Enfin on me jette dehors avec honte, je suis vilipendé par tous. Or je vous dis que, si je n'entends ces discours avec un visage impassible, avec bonheur et avec la résolution

de travailler à ma sanctification, je ne suis point un véritable frère mineur. »

Elle est bien digne de notre imitation, l'humilité de François qui fut élevée, même en ce monde, à une telle grandeur, que Dieu se pliait à ses vœux et qu'elle changeait le cœur de l'homme.

Elle est telle, en effet, qu'elle exalte ceux qui la possèdent, en leur conciliant le respect de tous, en les comblant de tous les honneurs.

SA PAUVRETÉ, SA SIMPLICITÉ, SA BONTÉ.

De même que la grâce de Dieu revêtit, en saint François, la forme de l'humilité, de même cette sainte

humilité se manifestait principalement en lui par l'esprit de pauvreté, c'est-à-dire par le détachement le plus entier, le plus absolu, le plus sanctifiant de toutes les choses de ce monde. Aussi, dans sa liturgie, la sainte Eglise le proclame-t-elle « pauvre et humble, *Franciscus pauper et humilis*, » comme si ces deux paroles résumaient toute sa sainteté.

Ce fut par l'amour de la pauvreté de JÉSUS enfant et de JÉSUS crucifié, que la grâce de DIEU s'empara de lui lorsqu'à l'âge vingt-cinq ans il se convertit à la vie parfaite. Pour lui la pauvreté évangelique fut la perle précieuse dont parle Notre-Seigneur ; et, comme il est dit dans la parabole, il quitta tout pour l'ac-

quérir. Jamais avare n'aima l'or, jamais ambitieux n'aima la gloire, jamais voluptueux n'aima le plaisir, comme saint François aima la sainte pauvreté.

Dès que la grâce de JÉSUS-CHRIST eut pris possession de son cœur, il dit un adieu total à toutes les vanités, à tout le bien-être de ce monde ; il se revêtit de l'habit des pauvres, s'en alla nu-pieds et tête nue, comme le dernier des pauvres. Jusqu'à la mort, il ne porta qu'une vile tunique, et se refusa impitoyablement ce qu'il ne jugeait pas absolument indispensable. Parce qu'il s'estimait le dernier de tous, et parce qu'il voulait ressembler parfaitement à son bien-aimé Seigneur JÉSUS, il re-

cherchait avidement toutes les privations capables de le détacher de la terre et de soi-même.

Pour sa nourriture, il préférait toujours ce qu'il avait mendié de porte en porte pour l'amour de DIEU. Il prenait toujours la plus humble, la plus misérable des cellules, et il avait une véritable horreur de tout ce qui sentait le luxe et le confortable, surtout dans les couvents de son Ordre. Il ne voulait pas même qu'on appelât la cellule qu'il occupait « sa cellule. » Un jour un Frère vint lui dire : « Mon Père, je viens de vous chercher à votre cellule. — Je ne l'occuperai plus, dit-il, puisque tu l'appelles *ma* cellule. »

Ses premiers compagnons les plus

intimes lui entendaient dire souvent : « Je ne veux avoir à moi ni demeure ni quoi que ce soit, car notre Maître a dit : « Les renards ont des « tanières, et les oiseaux des nids, « mais le Fils de l'homme n'a point « où reposer sa tête. »

Un de ses soins était que ses Frères n'eussent rien à eux en propre, et que leurs couvents fussent toujours pauvres, petits et plus ou moins misérables. « Faites en sorte, leur disait-il, que la sainte pauvreté reluise parmi vous en toutes choses, principalement dans vos maisons, et n'y demeurez pas comme étant chez vous, mais comme des étrangers et des voyageurs. »

« La pauvreté, leur disait-il, est

une vertu céleste qui agit en nous, et qui nous fait mépriser tout ce qu'il y a de périssable Elle détruit tous les obstacles qui empêchent l'âme de s'unir parfaitement à son DIEU. Par l'humilité et par l'amour, elle rend libres, comme de purs esprits, tous ceux qui la chérissent, et elle les détache si bien de tout, qu'ils peuvent aisément prendre leur essor vers le ciel. C'est un parfum si divin, que des vases vils et abjects, tels que nous sommes, ne méritent pas de le contenir. »

Malgré sa bonté et sa douceur inaltérables, saint François reprenait avec une fermeté extraordinaire tous ceux de ses Frères qu'il voyait manquer à la pauvreté. Un bon no-

vice qui s'était mis en tête qu'il serait préférable d'avoir un psautier à lui et de ne pas se servir de celui qui servait aux autres, vint à plusieurs reprises exprimer son désir à saint François. Le bon Saint, voyant là une dangereuse tendance à l'esprit de propriété, voulut donner une leçon à ce bon petit Frère. Il alla chercher une poignée de cendres, lui en frotta fortement la tête et le renvoya sans psautier.

POUVOIR SURNATUREL DE S. FRANÇOIS SUR LES ETRES PRIVÉS DE RAISON.

Les plus petites choses élevaient à Dieu le cœur de saint François, et il s'en servait pour faire la même impression sur celui de ses disciples.

Un jour, une petite cigale vint à chanter sur un figuier, tout près de sa cellule. Il l'appela ; elle vint aussitôt, et il la fit chanter sur sa main ; et toutes les fois qu'il le voulait, elle recommençait. Au bout de huit jours, il dit à ses compagnons : « Donnons-lui congé ; il y a assez longtemps qu'elle nous excite à louer DIEU. » Au même moment, la petite cigale s'envola, et ne reparut plus.

Une autre fois, c'était en voyage, comme il allait prendre sa pauvre réfection avec Frère Léon, son compagnon de prédilection, il se sentit intérieurement rempli de célestes consolations au chant d'un rossignol. « Frère Léon, dit-il, chante donc les louanges du Seigneur alternative-

ment avec ce petit oiseau. » Et comme le bon Frère Léon s'en excusa sur sa mauvaise voix, François, tout transporté d'amour de Dieu, se mit à répondre au rossignol, il continua ainsi jusqu'au soir, où il fut obligé de cesser, avouant avec une sainte envie que le petit oiseau l'avait vaincu. Il le fit venir sur sa main, le loua d'avoir si bien chanté, lui donna à manger, et ce ne fut que sur son ordre et après avoir reçu sa bénédiction, que le rossignol s'envola.

Non seulement les animaux obéissaient surnaturellement à saint François, mais encore ils lui témoignaient à leur manière de l'affection et de la joie.

Allant à Sienne, le serviteur de DIEU passa un jour près d'un troupeau de brebis qui paissaient dans un champ. Selon sa charmante coutume, il les salua, pour l'amour de DIEU, avec un air de bonté. Aussitôt les brebis, les béliers, les agneaux laissant là leur pâturage, vinrent à lui, levèrent la tête, et lui firent fête comme ils purent, à la grande admiration des bergers, ainsi que des compagnons du bon Saint.

Les animaux privés et domestiques n'étaient pas seuls à subir cette miraculeuse influence de saint François. Des chasseurs lui offraient parfois des levrauts et des lapins qu'on avait pris en vie ; on les mettait à terre, et, loin de fuir, ils allaient se

jeter entre ses bras. Il avait beau les remettre en liberté, ils demeuraient toujours avec lui ; et, pour s'en débarrasser, il était obligé de les faire porter au loin, dans la campagne, par quelqu'un de ses Frères.

Sur le bord du lac de Riéti, un pêcheur lui donna un oiseau de rivière vivant. François l'accepta avec sa bonté ordinaire, le tint quelque temps dans ses mains, et voulut ensuite l'exciter à s'envoler. Ce fut en vain. Alors saisi d'un transport de reconnaissance et d'amour de DIEU, il leva les yeux au ciel, et demeura plus d'une heure dans une oraison extatique. Etant revenu à lui, il commanda doucement à l'oiseau sauvage de s'en aller louer le Seigneur, et lui

donna sa bénédiction. Aussitôt le petit animal parut tout joyeux, battit des ailes et prit l'essor.

Sur ce même lac, un batelier lui présenta un jour un grand poisson qu'il venait de prendre, François le garda quelque temps entre ses mains, puis il le remit à l'eau. Au lieu de se sauver, le poisson demeura au même endroit ; jouant dans l'eau en sa présence, comme si par affection il ne pouvait le quitter. Il ne plongea tout à fait qu'avec la permission et la bénédiction du saint homme.

Un autre jour que François était malade à Sienne, un bon gentilhomme lui envoya, à titre d'aumône, un faisan que l'on venait de prendre

tout vivant. Dès que le faisant vit le Saint et entendit sa voix, il s'affectionna tellement à lui, qu'il ne pouvait plus souffrir d'en être séparé. Plusieurs fois on le porta dans les vignes pour lui rendre la liberté, mais toujours, d'un vol rapide, il revenait au bienheureux Père. On le confia aux soins d'un ami qui venait souvent voir le saint malade : tant qu'il y fut, il refusa toute nourriture. On le rapporta, et dès qu'il vit François, il donna toutes sortes de marques de joie, et se mit à manger avec avidité.

Et ces merveilles accompagnèrent, comme nous l'avons dit, saint François d'Assise pendant toute sa vie, Dieu voulant rendre ainsi un

témoignage continuel et public de la très-sainte et toute céleste innocence de vie de son bien-aimé serviteur. Lorsque, pour la première fois, il se rendit sur le Mont-Alverne, en Toscane, pour s'y mettre en retraite, les Frères qui l'accompagnaient virent une quantité de petits oiseaux arriver à lui, l'environner de tous côtés, se poser sur sa tête, sur ses épaules, sur sa poitrine et dans ses mains, témoignant en quelque sorte, de leurs petits becs et de leurs ailes, la joie que leur causait son arrivée ; et, par ce gracieux miracle, le Seigneur, qui devait opérer en lui de si grandes choses, invitait François et ses compagnons à se fixer sur cette montagne prédestinée.

O Seigneur, quand vivrez-vous ainsi pleinement en nous, vos pauvres serviteurs, indignes enfants de saint François, votre vrai disciple ? Augmentez notre foi, ô doux Sauveur, et unissez-nous à vous de plus en plus par les liens de votre divin amour, par l'humilité, la pauvreté et l'innocence.

DU SOUVERAIN AMOUR DE S. FRANÇOIS POUR NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST ET POUR SON GRAND SACREMENT.

L'amour de JÉSUS-CHRIST, tel était le résumé de toute la vie, de toutes les pensées, de toutes les actions, de toutes les entreprises du bienheureux François. Cet amour était com-

me l'âme de sa continuelle prière, par laquelle et dans laquelle il aspirait sans cesse au DIEU de son cœur, dont il n'était d'ailleurs séparé que par la muraille de son corps.

« Enivré d'amour et passion pour le Christ, dit un de ses premiers compagnons, le bienheureux François, plongé dans la paix et dans la joie de son Seigneur, s'échappait souvent en paroles enflammées et s'épanchait en doux cantiques, ordinairement formulés dans le langage de France. D'autres fois, comme David en ses inspirations, il marchait, faisant des mouvements en cadence pour mieux chanter Messire JÉSUS-CHRIST. Ses chants étaient bientôt suivis de larmes d'amour et

de compassion au Sauveur ; et les transports de son allégresse étaient si véhéments, que, perdant le sentiment des choses de la terre, il était attiré et ravi au ciel. »

Etre uni à son DIEU, le contempler, l'adorer, demeurer en son amour, c'était toute sa joie, tout son bonheur. A entendre seulement nommer l'amour de DIEU, il était tout ému et comme hors de lui-même ; et l'Esprit de DIEU qui est l'Esprit d'amour, faisait ainsi résonner à tout propos sa très-sainte âme, comme les cordes d'une lyre d'or sous les touches d'un habile musicien.

Toutes les créatures devenaient pour François comme autant d'échelons par lesquels il remontait et

s'élevait incessamment vers le Seigneur JÉSUS, principe de toutes choses et objet unique de son amour. C'est dans ce sentiment qu'il avait coutume de les appeler ses « frères » ou ses « sœurs, » ne les voyant qu'en DIEU, notre Créateur et Père à tous.

Ne trouvant jamais qu'il aimait assez JÉSUS-CHRIST, il répétait souvent cette prière : « O Seigneur, faites que la douce violence de votre brûlant amour me sépare de tout ce qui est sous le ciel et m'absorbe tout entier, afin que je meure pour l'amour de votre amour, puisque c'est pour l'amour de mon amour que vous avez daigné mourir ! »

Et cette autre, qu'il disait tous les jours : « Mon Dieu et mon tout ! qui

êtes-vous, très-doux Seigneur, et qui suis-je, moi, votre serviteur, pauvre vermisseau ? Je voudrais vous aimer, Seigneur très-saint, je voudrais vous aimer. O JÉSUS, je vous ai conservé mon cœur et mon corps : si je pouvais savoir le moyen de faire davantage pour vous, je le ferais, et je le souhaite ardemment. »

Par un holocauste continuel, il offrait et son âme et son corps, dans le feu d'un amour que saint Bonaventure déclare ineffable et incompréhensible : son corps, par ses jeûnes et ses souffrances de toute nature ; son âme, par l'étendue sans bornes de ses saints désirs.

Dans une de ses extases, il entendit Notre-Seigneur lui dire : « Mais,

François, ton amour va jusqu'à la folie ; tu attends de moi l'impossible, et personne ne me demande ce que tu me demandes. — O JÉSUS, mon Seigneur et mon doux Amour ! est-ce bien à vous, répondit vivement saint François, est-ce bien à vous à parler de folie, vous qui, pour l'amour de moi, vous êtes fait homme, vous êtes fait pauvre petit enfant ? à vous qui nous avez aimés jusqu'à la folie de la croix ! »

Il voulait que ses Frères fissent tout par amour, jusqu'aux plus petites choses, afin d'être plus dignes du DIEU d'amour, JÉSUS-CHRIST.

On s'étonnait un jour qu'il pût supporter les rigueurs d'un dur hiver, avec un habit aussi pauvre que le

sien. « Ah ! dit-il plein de ferveur, si nous étions enflammés au dedans de l'amour de JÉSUS-CHRIST et du désir de la céleste patrie, nous supporterions aisément le froid du dehors. »

Le bienheureux Frère Léon rapporte que, revenant un jour avec lui de Pérouse à Assise, François interrompit sa prière, et lui dit avec une ardeur et une joie toutes séraphiques. « Frère Léon, je suppose que nous arrivions au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, bien mouillés tous deux, bien crottés, transis de froid, mourant de faim ; et que le portier, au lieu de nous ouvrir, nous laisse à la porte dans ce pitoyable état, disant tout en colère : « Vous êtes

« deux fainéants, deux vagabonds « qui courez le monde, et enlevez les « aumônes aux véritables pauvres. » Si nous souffrons ce traitement avec patience, sans trouble et sans murmure, pour l'amour de JÉSUS-CHRIST; ô Frère Léon, petite brebis de DIEU, sache que c'est là le véritable amour et la joie parfaite. »

Après quelques instants de recueillement et de silence, François ajouta : « Frère Léon, je suppose que, frappant de nouveau à la porte, nous voyions le portier se jeter sur nous, nous frapper au visage en disant : « Retirez-vous misérables ! allez à « l'hôpital ; il n'y a rien ici à manger « pour vous. » Si nous souffrons tout cela patiemment, en union avec

JÉSUS-CHRIST, et si nous pardonnons de tout notre cœur, Frère Léon, petite brebis de DIEU, sache et écris que c'est là le véritable amour et le sujet d'une joie parfaite ! »

Enfin le bienheureux Père, à moitié en extase, reprit une troisième fois : « O mon Frère Léon, supposons que, dans cette extrémité, le froid, la faim et la nuit nous contraignent d'insister avec larmes, et que néanmoins le portier, irrité, en vienne jusqu'à nous rouer de coups de bâton et à nous laisser à demi morts dans la neige ; si nous endurons ces humiliations et ces blessures avec joie, afin de participer aux opprobres, injures et souffrances de notre béni Seigneur JÉSUS-CHRIST ;

ô Frère Léon, mon cher fils, petite brebis de DIEU, sache et n'oublie jamais que c'est là, pour un Frère-Mineur, le véritable amour, la joie véritable et parfaite ! »

C'est ainsi que ce grand Saint ne séparait jamais l'amour de JÉSUS de l'amour de la croix, et qu'il pratiquait et faisait pratiquer aux autres sa maxime favorite : « Mon Amour est crucifié ! Mon Amour est crucifié ! »

Il ne séparait jamais non plus l'amour de JÉSUS crucifié de l'amour de JÉSUS-HOSTIE au très-saint sacrement de l'autel. N'étant pas prêtre et ne pouvant par conséquent célébrer la Messe, il l'entendait du moins tous les jours, et aurait vou-

lu que tous les chrétiens en fissent autant. Il imposa cette sainte pratique à ses chers enfants du Tiers Ordre, quelque occupés qu'ils puissent être à leurs travaux dans le monde.

Il communiait fréquemment, et avec tant de dévotion qu'il en inspirait aux autres. Après la sainte communion, on le voyait presque toujours comme dans une ivresse spirituelle et ravi en extase. Dans ses entretiens, dans ses instructions et ses lettres, il revenait sans cesse sur ce sujet fondamental, recommandant à tous d'entourer la sainte Eucharistie d'une vénération profonde, d'assister très-saintement à la Messe, de se tenir dans les églises

avec une grande religion, d'en bien soigner la propreté et la décence, de ne jamais communier qu'avec tout le respect et tout le recueillement dus à un si saint mystère, et enfin de le faire souvent afin de se préserver du péché et de croître dans l'amour de JÉSUS-CHRIST.

Il préludait ainsi, d'accord avec saint Dominique, qui donnait de son côté la même impulsion aux Frères-Prêcheurs, au renouvellement de la foi et de la piété, dont leur mission à tous deux a été le signal dans toute l'Eglise. A cette époque, en effet, la pratique si indispensable des sacrements était malheureusement tombée en désuétude, et il ne manquait point de chrétiens

qui demeuraient des années entières sans se confesser et sans communier ; et trop souvent le clergé lui-même avait besoin d'être grandement réformé à cet égard.

Saint François ne pouvait souffrir la mauvaise tenue des églises où reposait la très-sainte Eucharistie. Il prenait soin de les nettoyer lui-même, comme un pauvre petit serviteur très-empressé au service de son bon Maître. De peur que les pains d'autel ne fussent mal faits, ou même qu'ils ne vinssent à manquer, il avait coutume d'emporter avec lui, pour les paroisses pauvres, des fers artistement gravés. Quelques-uns de ces moules ont été conservés comme des reliques ; et avant la Révo-

lution, on en voyait encore dans le couvent de la petite ville de Grœccia.

Sa foi vive et sa religion envers le saint-sacrement de l'autel lui donnèrent une singulière vénération pour les prêtres. Il ne les abordait jamais qu'en faisant la génuflexion et en leur baisant la main ; et cette coutume si religieuse n'a jamais cessé parmi les Frères-Mineurs, y compris les Supérieurs, Provinciaux et jusqu'aux Généraux de l'Ordre.

CEREMONIES ET PRIERES

POUR LA VÊTURE

Au jour fixé pour la Vêture d'un Postulant, le Sacristain orne la chapelle comme aux jours de fêtes, et prépare auprès de l'autel, du côté de l'épître, une table, sur laquelle il place le scapulaire, la corde, le livre de l'office, la Règle, le chapelet et un cierge. Tous les Frères étant réunis, le Maître des novices conduit le Postulant devant l'autel, où ils se mettent à genoux. Le Père Directeur, revêtu du surplis et de l'étole, et tourné vers le Postulant, lui dit :

Mon Frère (*ou* ma Sœur), que demandez-vous ?

R. Mon Révérend Père, je vous demande, pour l'amour de Dieu, le saint habit du tiers ordre de la Pénitence du séraphique Père saint François, afin que je puisse plus facilement faire mon salut, servant

Dieu dans cet Ordre tout le reste de ma vie.

Lorsqu'il y a plusieurs Postulants, l'un deux, désigné à l'avance par le Maître des novices, répond au pluriel au nom des autres.

Le Père Directeur adresse une courte exhortation analogue à la circonstance, et s'étant mis à genoux au bas de l'autel, il entonne le *Veni Creator*, que les Frères continuent à deux chœurs. Après la première strophe, tous se lèvent, excepté le Postulant, qui demeure à genoux jusqu'à la fin.

Veni, Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia,
Quæ tu creasti pectora.
Qui diceris Paraclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, charitas,
Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere,
Digitus Paternæ dexteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus :
Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium ;
Teque utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.

Deo Patri sit gloria,
Et Filio, qui a mortuis

Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum sæcula. Amen.

Hors du temps pascal.

Deo Patri sit gloria,
Ejusque soli Filio,
Cum Spiritu Paraclito,
Nunc et per omne sæculum.
Amen.

V. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur.

R. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS.

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione docuisti; da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gau-

dere. Per Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

Après cette oraison, le Père Directeur bénit le scapulaire et la corde ; pour les Sœurs, il bénit aussi le voile.

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R. Qui fecit cœlum et terram.

V. Sit nomen Domini benedictum.

R. Ex hoc nunc, et usque in sæculum.

V. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum Spiritu tuo.

OREMUS.

Omnipotens sempiterne Deus, qui propter tuam solitam bonitatem, et per mortem unigeniti Filii tui Domini nostri Jesu Christi mundum fractum restaurare misericorditer dignatus es, ut a morte perpetua nos liberares, et ad gaudia perduceres paradisi : respice, humiliter quæsumus, pietatis tuæ oculo præsentem devotam familiam tuam hic hodie in tuo nomine congregatam, cujus famulus tuus beatus Franciscus, ut tibi augeatur credentium numerus, extitit Institutor, ut eam supra firmam petram, quæ Christus est, taliter semper fundes, quod ab omnibus turbationibus mundi, carnis, et

diaboli sit secura ; et incedens per tuorum semitam mandatorum, post orgastulum præsentis vitæ, meritis Filii tui acerbissimæ Passionis, et Immaculatæ Matris ejus Virginis gloriosæ, et beati Patris nostri Francisci, tuorumque omnium sanctorum, gaudia vera possideat. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. R. Amen.

Bénédiction du scapulaire ou de la tunique

OREMUS.

Domine Jesu Christe, qui tegumen nostræ mortalitatis induere dignatus es, quique gloriosum Confessorem tuum Patrem nostrum beatum Franciscum tres Ordines instituere salu-

briter inspirasti, ac per operis tui Vicarios, Summos Ecclesiæ tuæ Pontifices, ipsos approbare fecisti: immensam tuæ clementiæ largitatem suppliciter exoramus; ut hæc indumenta, quæ idem beatus Franciscus, ad innocentiæ, mortificationis et honestatis indicium, ac pro valida contra sæculum, carnem et dæmones armatura commilitones suos Fratres de Pœnitentia in Tertio Ordine portare decrevit, ita benedicere † et sanctificare † digneris, ut hic Famulus tuus (hi Famuli tui, hæc Famula tua, hæ Famulæ tuæ) ea devote suscipiens (suscipientes). Te intra se taliter induat (induant), quod sicut virtuosam, humilemque vitam indumenta ipsa prætendunt, sic etiam

quolibet vitio, Te juvante, subacto, veraciter corde, ore et opere vivere mereatur (mereantur), ut a Te nullis unquam tentationibus valeat (valeant) separari. Qui vivis et regnas cum Deo Patre, etc. R. Amen.

Bénédiction de la corde.

OREMUS.

Deus, qui ut servum redimeres, Filium tuum per manus impiorum ligari voluisti : benedic †, quæsumus, Cingulum istud, et praesta, ut Famulus tuus (Famuli tui, Famula tua, Famulae tuae) qui (quae) eo, velut ligamine pœnitentiali sui corporis, cingetur (cingentur), vinculorum ejusdem D. N. J. C. perpetuo me-

mor existat (memores existant), et in Ordine, quem assumit (assumunt), perenniter perseveret (perseverent), tuisque cum effectu semper obsequiis se alligatum (alligatos, alligatam, alligatas) esse cognoscat (cognoscant). Per eumdem, etc.

R. Amen.

Bénédiction du voile pour les Sœurs.

OREMUS.

Domine Jesu Christe, qui per Apostolum tuum docuisti, ut mulieres in Ecclesia sancta tua velado capite starent, ad ostendendum, quod amator es illibatissimae castitatis et honestatis : benedic †, et sanctifica velum istud, et concede,

ut sicut exterius sanctitatis et honestatis est signum, ita hanc ancillam tuam (has ancillas tuas) quae debet (debent) ipsum gestare, sine macula semper custodias, et bonis operibus abundare facias, et tandem in cœlo Sanctorum consortio feliciter jungas. Qui vivis, etc. R. Amen.

Le Père Directeur asperge d'eau bénite le scapulaire, la corde et le voile, et se tournant vers celui qu'il reçoit, il dit :

Exuat te Dominus veterem hominem cum actibus suis, et eripiat de corde tuo saeculi pompas, quibus abrenuntiasti, dum Baptismum suscepisti.

R. Amen.

En lui donnant le scapulaire, il dit :

Induat te Dominus novum homi-

nem, qui secundum Deum creatus est in justitia, sanctitate, et veritate. R. Amen.

En lui présentant la corde, il dit :

Praecingat te Dominus cingulo innocentiae et puritatis, et maneat in te virtus castitatis. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

En lui donnant le livre de l'office ou le chapelet, il dit :

Accipe hoc psalterii genus, seu horarias preces, in signum devotionis, et contemplationis, ut discas terrena despicere, et amare cœlestia. R. Amen.

En lui donnant la Règle, il dit :

Accipe Regulam, quam tibi ser-

vandam trado ; quod si ejus praecepta servaveris, ipsa custodiet te, et addet Dominus vitae tuae benedictionem. R. Amen.

En donnant le voile aux Sœurs, il dit :

Operiat vultum tuum modestia, humilitas, et pudicitia ; tegat te Dominus velo, et clypeo pœnitentiæ, ut non praevaleat inimicus adversum te. R. Amen.

En lui donnant le cierge allumé, il dit :

Accipe, Frater carissime (Soror carissima), lumen Christi in signum immortalitatis tuae, ut mortuus (mortua) mundo, Deo vivas. Exurge a mortuis, et illuminabit te Christus. R. Amen.

Le Père Directeur se retourne vers l'autel, et dit:

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Domine Jesu Christe, qui dixisti : Jugum meum suave est, et onus meum leve, praesta, quaesumus, ut famulus tuus (famuli tui, famula tua, famulae tuae) sic illud portare valeat (valeant), ut possit (possint) gratiam tuam consequi in praesenti saeculo, et gloriam tuam in futuro. Qui vivis, etc.

Cette oraison achevée, le Père Directeur donne au Novice un nom de religion, puis il entonne le *Laudate*, que les Frères continuent en chœur. Cependant le Maître des novices conduit le Novice au Frère Recteur, puis à tous les Frères, pour recevoir le baiser de paix, qu'ils lui donneront en disant :

Le Seigneur vous donne sa paix et le don de persévérance.

Le Novice répond : Ainsi soit-il.

Lorsque les Frères sont trop nombreux, les Discrets seulement donnent le baiser de paix. Ensuite le Maître des novices reconduit le Novice près de l'autel.

PSAUME 116.

Laudate Dominum, omnes gentes : * laudate eum, omnes populi.

Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus : * et veritas Domini manet in æternum.

Gloria Patri, et Filio, * et Spiritui sancto.

Sicut erat in principio, et nunc et semper, * et in saecula saeculorum. Amen.

V. Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.

R. A templo sancto tuo, quod est in Jerusalem.

V. Salvum, (salvos, salvam, salvas) fac servum tuum (servos tuos, famulam tuam, famulas tuas).

R. Deus meus, sperantem (sperantes) in te.

V. Mitte ei (eis), Domine, auxilium de sancto.

R. Et de Sion tuere eum (eos, eam, eas).

V. Nihil proficiat inimicus in eo (ea, eis).

R. Et filius iniquitatis non apponat nocere ei (eis).

V. In Conceptione tua, Virgo, immaculata fuisti.

R. Ora pro nobis Patrem, cujus Filium peperisti.

V. Signasti, Domine, servum tuum Franciscum.

R. Signis Redemptionis nostrae.

Pour la réception d'un Frère :

V. Ora pro nobis, beate Ludovice.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Pour la réception d'une Sœur :

V. Ora pro nobis, beata Elisabeth.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

V. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Deus, cujus, misericordiae non est numerus, et bonitatis infinitus est thesaurus; piissimae Majestati tuae pro collatis donis gratias agimus, tuam semper clementiam exorantes; ut qui petentibus postulata concedis, eosdem non deserens, ad praemia futura disponas.

Deus, qui per Immaculatam Virginis Conceptionem dignum Filio tuo habitaculum praeparasti: quaesumus; ut, qui ex morte ejusdem Filii tui praevisa, eam ab omni labe praeservasti; nos quoque mundos, ejus intercessione, ad te pervenire concedas.

Domine Jesu Christe, qui frigescente mundo, ad inflammandum corda nostra tui amoris igne, in carne beatissimi Patris nostri Francisci Passionis tuae sacra stigmata renovasti ; concede propitius, ut ejus meritis et precibus crucem jugiter feramus, et dignos fructus pœnitentiae faciamus.

Pour la réception d'un Frère :

Deus, qui beatum Ludovicum Confessorem tuum de terreno regno ad cœlestis regni gloriam transtulisti : ejus, quaesumus, meritis et intercessione, Regis regum Jesu Christi Filii tui facias nos esse consortes.

Pour la réception d'une Sœur.

Tuorum corda fidelium Deus mi-

serator illustra, et beatae Elisabeth precibus gloriosis fac nos prospera mundi despicere, et cœlesti semper consolatione gaudere.

Deus misericordiae, Deus pietatis, Deus, a quo bona cuncta procedunt, sine quo nihil sanctum inchoatur, nihilque perficitur ; precibus nostris benignus assiste, tuae pietatis aures adhibendo ; et hunc famulum tuum (hos famulos tuos, hanc famulam tuam, has famulas tuas) cui (quibus) in tuo sancto nomine sacrae pœnitentiae habitum imposuimus, ab omnibus periculis mentis et corporis tua protectione defende ; et concede ei (eis) in sancto proposito, ac Ordinis observantia, quam assumpsit (assumpserunt), devote persistere, et

ad finem usque perseverare, ut peccatorum suorum remissione percepta, ad consortium electorum tuorum perenniter regnaturus (regnaturi, regnatura, regnaturae) tandem pertingere mereatur (mereantur). Per Christum. R. Amen.

Après ces oraisons, le Père Directeur dit :

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R. Qui fecit cœlum et terram.

V. Sit nomen Domini benedictum.

R. Ex hoc nunc et usque in saeculum.

Et se tournant vers le Novice, il le bénit avec toute l'assemblée, en disant :

Benedictio Dei omnipotentis Patris, † et Filii, et Spiritus Sancti, des-

cendat super vos et maneat semper.

R. Amen.

Ensuite il lui présente les pieds du crucifix à baiser, pour témoigner l alliance qu'il aura désormais avec Jésus souffrant et faisant pénitence pour nos péchés.

La cérémonie terminée, on inscrit au registre des Vêtures le nom, la qualité, l'âge, la profession et le domicile du Novice reçu, avec la date de sa réception.

CEREMONIES ET PRIERES

POUR LA PROFESSION.

L'année du novicat étant achevée, et le Novice ayant été jugé digne par le Discrétoire d'être admis à la profession, il s'y préparera par une retraite et par une confession générale ou annuelle. Au jour fixé, le Sacristain orne la chapelle comme pour la Vêture. Le Novice, revêtu de l'habit complet de l'Ordre, vient, conduit par le Maître des novices, s'agenouiller près de l'autel.

Le Père Directeur, revêtu du surplis et de l'étole, se rend à l'autel, et, après une courte adoration, il monte sur le marchepied et dit au Novice :

Mon Frère (*ou* Ma Sœur), que demandez-vous ?

R. Mon Révérend Père, je vous demande, pour l'amour de Dieu, de me recevoir à la profession du Tiers Ordre de la Pénitence de notre séraphique Père saint François, afin que je puisse plus facilement faire mon salut, servant Dieu dans cet Ordre pendant toute ma vie.

Le Père Directeur fait une courte exhortation. Après le chant du *Veni, Creator*, comme à la Vêture, page 147, le Novice récite à haute voix le *Confiteor*, et le Père Directeur lui donne l'absolution générale. Lorsqu'il y a plusieurs Novices, un seul, désigné à l'avance par le Maître des novices, récite le *Confiteor* à haute et intelligible voix, et le Père Directeur prononce au pluriel la

formule de l'absolution générale avec indulgence plénière.

Misereatur tui (vestri), omnipotens Deus, et dimissis peccatis tuis (vestris), perducat te (vos) ad vitam aeternam. Amen.

Indulgentiam, absolutionem, remissionem peccatorum tuorum (vestrorum) tribuat tibi (vobis) omnipotens et misericors Dominus. Amen.

Dominus noster Jesus Christus, per suam piissimam misericordiam, et per meritum suae sanctissimae Passionis te (vos) absolvat, gratiam suam tibi (vobis) infundat ; ego auctoritate ipsius, qua fungor, nec non auctoritate Summi totius Ecclesiae Pontificis mihi in hac parte commissa, absolvo te (vos) a vincu-

lo excommunicationis majoris vel minoris, si quod incurristi (incurristis); ab omni transgressione mandatorum Dei, et ejusdem Ecclesiae, simul et ab omnibus peccatis tuis (vestris), in quantum claves se extendunt; restituoque te (vos) eidem innocentiae, quam in baptismate acquisieras (acquisieratis). In nomine Patris, † et Filii, et Spiritus sancti. Amen.

Le Père Directeur remet ensuite au Novice un cierge allumé, en disant :

Accipe, Frater carissime (*vel* Soror carissima), lumen Christi in signum immortalitatis tuae, ut mortuus (*vel* mortua) mundo, vivas Deo. Exurge a mortuis, et illuminabit te Christus. Amen.

Le Novice prononce à haute voix et posément l'acte de sa profession. S'il y a plusieurs Novices, chacun d'eux le prononce séparément.

Moi Frère N. (*ou* Sœur N.), je promets à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, au bienheureux Père saint François, à tous les Saints, et, à vous mon Père, d'observer tout le temps de ma vie la Règle du Tiers Ordre de la Pénitence, donnée par saint François et confirmée par le pape Nicolas IV, accomplissant fidèlement les commandements de Dieu et de l'Eglise, et me soumettant aux pénitences qui me seront imposées par le Père Visiteur pour les transgressions dont je pourrai me rendre coupable contre cette forme de vie.

Le Père Directeur ajoute : Et moi, si vous observez ces choses, de la part de Dieu, je vous promets la vie éternelle. Au nom du Père, † et du Fils, et du Saint-Esprit.

Le nouveau Profès répond : Ainsi soit-il.

Alors étant tourné vers l'autel, le Père Directeur entonne le *Te Deum*, et pendant que les Frères continuent cette hymne à deux chœurs, le Maître des novices conduit le nouveau Profès au Frère Recteur, puis à tous les Frères, pour recevoir le baiser de paix, qu'ils lui donnent en disant :

Le Seigneur vous donne sa paix.

Le nouveau Profès répond : Ainsi soit-il.

Si les Frères sont trop nombreux, les Discrets seulement donnent le baiser de paix. Ensuite le Maître des novices reconduit le nouveau Profès près de l'autel, où il reste debout jusqu'à la fin des oraisons qui suivent le *Te Deum*.

Te Deum laudamus, te Dominum confitemur.

Te aeternum Patrem, omnis terra veneratur.

Tibi omnes Angeli, tibi cœli et universae potestates.

Tibi Cherubim et Seraphim, incessabili voce proclamant.

Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth.

Pleni sunt cœli et terra majestatis gloriae tuae.

Te gloriosus Apostolorum chorus,

Te Prophetarum laudabilis numerus,

Te Martyrum candidatus laudat exercitus.

Te per orbem terrarum sancta

confitetur Ecclesia.

Patrem immensae majestatis;

Venerandum tuum verum, et unicum Filium:

Sanctum quoque, Paraclitum Spiritum.

Tu Rex gloriae, Christe.

Tu Patris sempiternus es Filius.

Tu ad liberandum suscepturus hominem, non horruisti Virginis uterum.

Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus regna cœlorum.

Tu ad dexteram Dei sedes, in gloria Patris.

Judex crederis esse venturus.

Te ergo quaesumus, tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.

Æterna fac cum Sanctis tuis, in gloria numerari.

Salvum fac populum tuum, Domine : et benedic haereditati tuae.

Et rege eos, et extolle illos usque in aeternum.

Per singulos dies, benedicimus te.

Et laudamus nomen tuum in saeculum, et in saeculum saeculi.

Dignare, Domine, die isto, sine peccato nos custodire.

Miserere nostri, Domine : miserere nostri.

Fiat misericordia tua Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te.

In te, Domine, speravi : non confundar in aeternum.

v. Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.

R. A templo sancto tuo, quod est in Jerusalem.

v. Salvum (salvos, salvam, salvas) fac servum tuum (servos tuos, ancillam tuam, ancillas tuas).

R. Deus meus, sperantem (sperantes) in te.

v. Mitte ei (eis), Domine, auxilium de sancto.

R. Et de Sion tuere eum (eos, eam, eas).

v. Nihil proficiat inimicus in eo (ea, eis).

R. Et filius iniquitatis non apponat nocere ei (eis).

v. In Conceptione tua, Virgo, immaculata fuisti.

R. Ora pro nobis Patrem, cujus Filium peperisti.

V. Signasti, Domine, Servum tuum Franciscum :

R. Signis Redemptionis nostrae.

Pour la réception des Frères :

V. Ora pro nobis, beate Ludovice.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

Pour la réception des Sœurs.

V. Ora pro nobis, beata Elisabeth.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

V. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Deus, cujus misericordiae non est numerus, et bonitatis infinitus est thesaurus, piissimae Majestati tuae pro collatis donis gratias agimus, tuam semper clementiam exorantes, ut qui petentibus postulata concedis, eosdem non deserens, ad praemia futura disponas.

Deus, qui per Immaculatam Virginis Conceptionem dignum Filio tuo habitaculum praeparasti : quaesumus ; ut, qui ex morte ejusdem Filii tui praevisa, eam ab omni labe praeservasti ; nos quoque mundos, ejus intercessione ad te pervenire concedas.

Deus, qui mira Crucis mysteria

in beatissimo Confessore tuo sancto Patre nostro Francisco multiformiter demonstrasti : da famulo tuo (famulis tuis, famulae tuae, famulabus tuis) ipsius semper exempla sectari, et assidua ejus crucis meditatione muniri.

Pour la Profession des Frères :

Deus, qui beatum Ludovicum Confessorem tuum de terreno regno ad cœlestis regni gloriam transtulisti : ejus quaesumus meritis, et intercessione, Regis regum Jesu Christi Filii tui facias nos esse consortes.

Pour la Profession des Sœurs :

Tuorum corda fidelium, Deus, miserator illustra, et beatae Elisa-

beth precibus gloriosis fac nos prospera mundi despicere, et cœlesti semper consolatione gaudere.

Deus, qui famulum tuum (famulos tuos, famulam tuam, famulas tuas), a vanitate saeculi conversum (conversos, conversam, conversas) ad bravium supernae vocationis accendis, pectori ejus (eorum, earum) purificando illabere, et gratiam tuam, qua in te perseveret (perseverent), illi (illis) infunde; ut protectionis tuae munitus (muniti, munita, munitae) praesidiis, quod te donante promisit (promiserunt), adimpleat (adimpleant), et professionis suae executor effectus (executores effecti, executrix effecta, executrices effectae), ad ea quae perseverantibus in

te promittere dignatus es, pertingat (pertingant). Per Christum. R. Amen.

Après ces oraisons, le Père Directeur bénit l'assemblée, en disant :

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R. Qui fecit cœlum et terram.

V. Sit nomen Domini benedictum.

R. Ex hoc nunc, et usque in saeculum.

Benedictio Dei Omnipotentis, Patris, † et Filii, et Spiritus Sancti, descendat super vos, et maneat semper. R. Amen.

Puis il prend un crucifix et le fait baiser au nouveau Profès. Ensuite on souscrit au registre l'acte de profession, qui a dû être préparé à l'avance.

FORMULE
DE L'ACTE DE PROFESSION.

« Pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de mon âme, le... du mois de... de l'année... Moi, Frère *N.* (*ou* Sœur *N.*), je déclare avoir fait, avec une entière liberté, Profession dans le tiers ordre de la Pénitence de notre séraphique Père saint François, entre les mains du R. P. N., Directeur de la Fraternité établie à N., et en présence de tous les Frères assemblés (*ou* en présence des Frères N. N.) Je promets, avec la grâce de Dieu, d'observer tout le temps de ma vie la sainte Règle, en accomplissant fidèlement les commandements de Dieu et de

l'Eglise, et en me soumettant aux pénitences qui me seront imposées par le Père Visiteur pour les transgressions dont je pourrai me rendre coupable contre cette forme de vie. En foi de quoi j'ai signé le présent avec le R. Père Directeur, le Frère Recteur, le Maître des Novices, le Secrétaire de cette Fraternité et autres Frères qui ont été présents comme témoins, selon l'usage. »

Suivent les signatures. Si le nouveau Profès ne sait pas écrire, il fait la marque dont il se sert ordinairement en forme de signature.

FORMULE
DU CERTIFICAT DE PROFESSION.

« Pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de son âme, *N*... a

pris l'habit du tiers ordre de la Pénitence de notre Père saint François avec le nom de *N*... le... du mois de... 18..., et après avoir rempli exactement les conditions du Noviciat, il a fait Profession, le... du mois de... 18... En foi de quoi j'ai signé le présent avec le Frère Recteur et le Secrétaire, et l'ai revêtu du sceau de cette Fraternité.

Fr. *N.* Directeur. Fr. *N.* Recteur. Fr. *N.* Secrétaire.

PRIÈRES

POUR LES ASSEMBLÉES

PRIÈRES AVANT L'ASSEMBLÉE.

Le Père Directeur ou celui qui préside dit :

Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.

Sub tuum praesidium confugimus, sancta Dei Genitrix : nostras deprecationes ne despicias in necessitatibus nostris ; sed a periculis cunctis libera nos semper, Virgo gloriosa et benedicta.

Respice, beate Pater Francisce, de excelso cœlorum habitaculo, et deprecare pro populo tuo, populo quem elegisti, ut serviat coram te

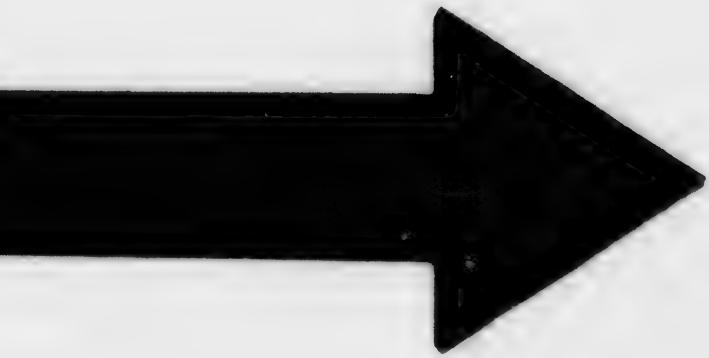

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

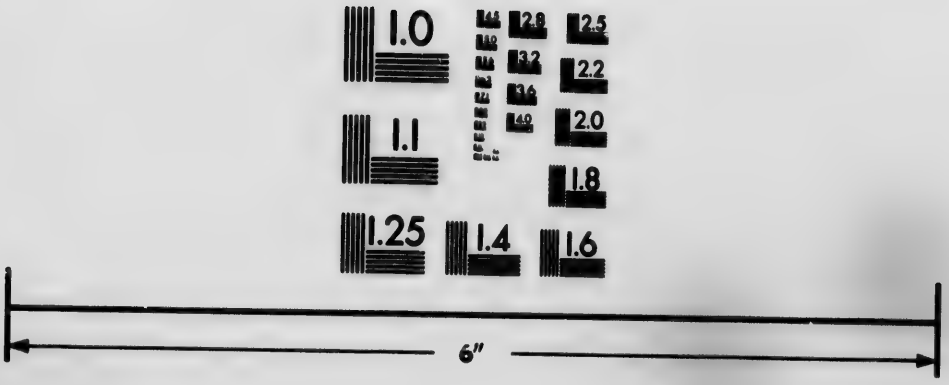

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

omni tempore in ministerio Sanctuarii Domini.

V. Kyrie, eleison.

R. Christe, eleison, Kyrie, eleison.

Pater noster, etc, *tout bas.*

V. Et ne nos inducas in tentationem.

R. Sed libera nos a malo.

V. Memento congregationis tuae.

R. Quam possedisti ab initio.

V. Dignare me laudare te, Virgo sacrata.

R. Da mihi virtutem contra hostes tuos.

V. Ora pro nobis, beate Pater Francisce.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

V. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Mentes nostras, quaesumus, Domine, lumine tuae claritatis illustra, ut videre possimus quae agenda sunt, et quae recta sunt agere valeamus.

Concede nos famulos tuos, quaesumus, Domine Deus, perpetua mentis et corporis sanitate gaudere: et gloriosa beatae Mariae semper virginis intercessione, a praesenti liberari tristitia, et aeterna perfrui laetitia.

Deus, qui Ecclesiam tuam beati Patris nostri Francisci meritis, fœtu novae prolis amplificas : tribue nobis, ex ejus imitatione, terrena despicere, et cœlestium donorum semper participatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

PRIÈRES APRÈS L'ASSEMBLÉE

V. Kyrie, eleison.

R. Christe, eleison. Kyrie, eleison. Pater noster, etc., *tout bas.*

V. Et ne nos inducas in tentationem,

R. Sed libera nos a malo.

V. Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.

R. A templo sancto tuo, quod est in Jerusalem.

V. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Praesta nobis, quaesumus, Domine, auxilium gratiae tuae, ut quae, te auctore, facienda cognovimus, te inspirante, impleamus.

Agimus tibi gratias, omnipotens Deus, pro universis beneficiis tuis qui vivis et regnas in saecula saeculorum.

R. Amen.

Tous les Frères ensemble :

Retribuere dignare, Domine bene-

factoribus nostris vivis, atque defunctis vitam aeternam. Amen.

Celui qui préside :

OREMUS.

Deus veniae largitor, et humanae salutis amator : quaesumus clementiam tuam : ut nostrae Congregationis Fratres, propinquos, et benefactores, qui ex hoc saeculo transierunt, beata Maria semper virgine intercedente cum omnibus sanctis tuis, ad perpetuae beatitudinis consortium pervenire concedas.

Pour tous les fidèles défunts

Fidelium, Deus, omnium Conditor et Redemptor, animabus famulorum famularumque tuarum remissionem

cunctorum tribue peccatorum ; ut indulgentiam quam semper optaverunt piis supplicationibus consequantur. Qui vivis et regnas in saecula saeculorum. Amen.

V. Requiem aeternam dona eis, Domine.

R. Et lux perpetua luceat eis.

V. Requiescant in pace.

R. Amen.

FORMULA BENEDICTIONIS

CUM INDULGENTIA PLENARIA PRO TERTIARIIS SAECULARIBUS, CETERISQUE OMNIBUS COMMUNICATIONEM PRIVILEGIORUM ET GRATIARUM CUM IISDEM, VEL CUM REGULARIBUS CUJUSCUMQUE ORDINIS HABENTIBUS.

Antiph. Intret oratio mea in conspectu tuo, Domine; inclina aurem tuam ad preces nostras; parce, Domine, parce populo tuo, quem redemisti Sanguine tuo pretioso, ne in aeternum irascaris nobis.

Kyrie, eleison.
Christe, eleison.
Kyrie, eleison.
Pater noster.

V. Et ne nos inducas in tentationem,

R. Sed libera nos a malo.

V. Salvos fac servos tuos,

R. Deus meus, sperantes in te.

V. Mitte eis, Domine, auxilium de Sancto,

R. Et de Sion tuere eos.

V. Esto eis, Domine, turris fortitudinis,

R. A facie inimici.

V. Nihil proficiat inimicus in nobis,

R. Et filius iniquitatis non apponat nocere nobis.

R. Domine, exaudi orationem meam,

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum,

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Deus, cui proprium est misereri semper et parcere, suscipe deprecationem nostram, ut nos, et omnes famulos tuos, quos delictorum catena constringit, miseratio tuae pietatis clementer absolvat.

Exaudi, quaesumus Domine, supplicum preces, et confitentium tibi parce peccatis, ut pariter nobis indulgentiam tribuas benignus et pacem.

Ineffabilem nobis, Domine, misericordiam tuam clementer ostende: ut simul nos et a peccatis omnibus exuas, et a pœnis, quas pro his meremur, eripias.

Deus, qui culpa offenderis, pœnitentia placaris; preces populi tui supplicantis propitius respice, et flagella tuae iracundiae, quae pro peccatis nostris meremur, averte. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Dicto deinde Confiteor etc., Misereatur etc., Indulgentiam etc., *sacerdos prosequitur:*

Dominus noster Jesus Christus qui beato Petro Apostolo dedit potestatem ligandi atque solvendi, ille vos absolvat ab omni vinculo delictorum, ut habeatis vitam aeternam et vivatis in saecula saeculorum. Amen.

Per sacratissimam Passionem et Mortem Domini Nostri Jesu Christi, precibus et meritis Beatissimae sem-

per Virginis Mariae, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, Beati Patris nostri N. et omnium Sanctorum, auctoritate a Summis Pontificibus mihi commissa, plenariam indulgentiam omnium peccatorum vestrorum vobis impertior. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

Si haec indulgentia immediate post sacramentalem absolutionem impertiatur, reliquis omissis, sacerdos absolute incipiat a verbis : Dominus noster Jesus Christus etc. *et ita prosequatur usque ad finem, plurali tantum numero in singularem immutato.*

MANIÈRE DE DONNER L'ABSOLUTION PLÉNIÈRE AVEC BÉNÉDICTION PAPALE.

Le prêtre, à genoux sur le marchepied de l'autel, dit :

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R. Qui fecit cœlum et terram.

V. Salvum fac populum tuum, Domine.

R. Et benedic haereditati tuae.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Le prêtre se lève, et, toujours tourné vers l'autel, il dit :

OREMUS.

Omnipotens et misericors Deus,

da nobis auxilium de sancto, et vota populi hujus in humilitate cordis veniam peccatorum poscentis, tuamque benedictionem praestolantis et gratiam, clementer exaudi : dexteram tuam super eum benignus extende, ac plenitudinem divinae benedictionis effunde, qua bonis omnibus cumulatus, felicitatem et vitam consequatur aeternam. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Ensuite le prêtre monte sur le dernier degré du marchepied de l'autel, et, s'étant placé du côté de l'épître, il se tourne vers l'assemblée et il dit à haute voix :

Benedicat vos omnipotens Deus, Pater, † et Filius, et Spiritus Sanctus. R. Amen.

BÉNÉDICTION

DU CORDON DE NOTRE SÉRAPHIQUE PÈRE SAINT FRANÇOIS.

Celui qui doit recevoir le Cordon se met à genoux, et le prêtre autorisé à le bénir, revêtu du surplis et de l'étole, dit :

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R. Qui fecit cœlum et terram.

V. Ora pro nobis, beate Pater Francisce.

R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

V. Domine, exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.

Deus, qui ut servum redimeres, Filium tuum per manus impiorum ligari voluisti: benedic ✝, quaesumus, Funem istum, et praesta, ut Famulus tuus, qui eo, velut ligamine pœnitentiali sui corporis cingetur, vinculorum ejusdem Domini nostri Jesu Christi perpetuo memor existat, et in statu devotionis, quem assumit, perenniter perseveret, tuisque cum affectu semper obsequiis se alligatum esse cognoscat. Per eumdem Christum, etc. R. Amen.

OREMUS.

Omnipotens sempiterne Deus, qui omnibus peccatoribus quaerentibus

veniam et misericordiam, quaesita et optata, misericorditer tribuisti : oramus immensam clementiam tuam, ut Funem istum benedicere † et santificare † digneris ; ut quicumque eo pro peccatis suis cinctus fuerit, et clementiam tuam imploraverit, meritis et intercessione beatissimi servi tui Patris nostri Francisci veniam et indulgentiam suorum peccatorum fructumque tuae sanctae misericordiae consequatur. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Le prêtre asperge d'eau benite la Corde et la donne à la personne en disant :

Accipe Chordam beati Patris nostri Francisci, in signum timoris, temperantiae et castitatis, ut sint

lumbi tui praecincti. In nomine Patris, † et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

Deus, qui Ecclesiam tuam, beati Patris nostri Francisci meritis fœtu novae prolis amplificas ; tribue nobis ex ejus imitatione terrena despicere, et cœlestium donorum semper participatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Le prêtre ajoute aussitôt :

Ego auctoritate qua fungor, et mihi concessa, recipio te, et suscipio ad participationem omnium bonorum spiritualium quae in toto Ordine Seraphici Patris nostri Francisci, ex gratia Dei, peraguntur. In

nomine Patris, † et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

Benedictio Dei omnipotentis, Patris, † et Filii, et Spiritus Sancti, descendat super te et maneat semper. R. Amen.

LA CONFESSION.

Il n'est rien de plus important dans le christianisme que de recevoir, avec les dispositions nécessaires, le sacrement de Pénitence.

Confessez-vous souvent, et, autant qu'il se pourra, au même confesseur, jamais par routine et par habitude, mais toujours comme si c'était pour mourir aussitôt après.

Approchez du tribunal de la réconciliation avec des sentiments de respect et d'amour, de confusion et de courage, de crainte et de confiance. Déclarez-y toutes vos fautes d'une manière nette, simple, précise et discrète, avec humilité et sincérité, comme si vous parliez à Dieu. Ecoutez ce qu'il vous dit par la bou-

che de son ministre. Recevez avec de grands sentiments de reconnaissance l'application du sang et des satisfactions de Jésus-Christ. Unissez votre pénitence à celle qu'il a faite pour vous ; acquittez-vous-en au plus tôt, et songez efficacement à vous punir de vos fautes passées, et à vous en corriger.

QUELQUES RÉFLEXIONS AVANT LA CONFESSION.

Vous êtes à genoux à l'église ; près de vous est le confessional, et vous attendez le moment de pénétrer dans ce mystérieux sanctuaire dont l'entrée impressionne toujours,

même les caractères les plus légers ; demandez-vous :

Qu'est-ce que le confessional ? c'est le tribunal où je suis appelé par Dieu pour rendre compte de ma conduite...

Qui trouverai-je à ce tribunal ? Ma *concience* à laquelle je ne saurai mentir.—Mon *Ange Gardien* qui prie pour moi à cette heure et lutte pour moi contre le démon. — Le *Prêtre* qui tient la place de Dieu, et qui va porter son jugement d'après ce que je lui dirai.—*Jésus-Christ* enfin que je ne puis pas tromper, qui accepte sans doute le jugement du prêtre, mais prononce ma sentence d'après la connaissance qu'il a de mes dispositions...

Que vais-je faire ? Avouer mes fautes, toutes mes fautes ; me soumettre à la pénitence que j'ai méritée, demander pardon et réparer envers Dieu, envers mon prochain, envers moi-même, le mal que j'ai commis ;— tous ces actes sont graves, sérieux, ils demandent toute mon attention.

A qui dois-je m'attendre ? A une grâce que je ne mérite pas : à la plus grande miséricorde et à la plus grande pitié.

AVANT LA CONFESSION.

Demandez à Dieu d'approcher du sacrement de Pénitence avec les dispositions nécessaires.

Notre Père, etc. Je vous salue,

Marie, etc. Mon Jésus, miséricorde, etc.

Invoquez le secours du Saint-Esprit pour connaître vos fautes.

Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende, emitte spiritum tuum et creabuntur, et renovabis faciem terrae.

OREMUS.

Deus qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

Examinez-vous sur les péchés commis contre Dieu, contre le prochain et contre vous-même.

LA CONTRITION.

La contrition est absolument nécessaire pour une bonne confession.

Une confession sans contrition est une illusion ou un sacrilège. « *Ce qui m'épouvante*, disait à son lit de mort une personne qui avait mené en apparence une vie fort édifiante, *ce sont mes confessions faites par routine, faites surtout sans regret.* » O mon ami, prenez garde !

Détestez vos péchés, parce qu'*ils offensent un Dieu infiniment bon, qui vous aime comme un père, qui jamais ne vous a fait de mal, qui toujours au contraire vous comble de bienfaits.*

Détestez vos péchés, parce qu'*ils*

ont été cause de la mort cruelle de Jésus-Christ.

Détestez vos péchés, parce qu'*ils couvrent votre âme d'une lèpre hideuse et la rendent un objet d'horreur aux yeux de Dieu.*

Détestez vos péchés, parce qu'*ils vous privent du bonheur de voir Dieu dans le ciel, et de l'aimer pendant l'éternité.*

Détestez vos péchés, parce *qu'ils méritent l'enfer* ! Oh ! l'enfer ! si nous le méditions, comme nous éviterions le péché !

LA COMMUNION.

Voici l'abrégé des merveilles du Tout Puissant, le sacrement le plus auguste, le plus saint et le plus capable de nous sanctifier. Jésus-Christ s'y trouve en personne ; il y agit en Dieu, il y vient les mains pleines de grâces, et il ne souhaite rien tant que de nous les communiquer.

Dès la veille, dirigez à cette intention tout ce que vous ferez : tenez-vous dans un plus grand recueillement.

Finissez la journée et tâchez de vous endormir avec cette pensée consolante : *Je dois demain recevoir mon Dieu.* Rappelez-la le lende-

main en vous éveillant, et méditez-la le matin.

AVANT LA COMMUNION.

Formulez des actes de foi.

Vous êtes vraiment un Dieu caché, un Dieu sauveur.

Je crois, Seigneur ; aidez la faiblesse de ma foi.

Notre Père, etc. Je vous salue, Marie, etc.

Père Eternel, je vous offre le sang très-précieux de Jésus-Christ en expiation de mes péchés, et pour les besoins de la sainte Eglise.

— (100 *jours.*)

D'HUMILITÉ.

D'où me vient ce bonheur ?

Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison.

Notre Père, etc. Je vous salue, Marie, etc.

Soit loué et remercié à tout moment le très-saint et très-divin Sacrement. —(100 *jours, une fois le jour.*)

DE CONTRITION.

Lavez-moi de plus en plus de mes souillures.

Créez en moi un cœur pur, ô mon Dieu, et renouvelez dans mon âme l'esprit de droiture.

Notre Père, etc. Je vous salue, Marie, etc.

Jésus, mon Dieu, je vous aime par dessus tout. — (50 *jours d'ind.*, *Pie IX*, 7 *mai* 1854)

D'ESPÉRANCE.

Voici mon Dieu, je mettrai en lui toute ma confiance.

Seigneur, celui que vous aimez est malade.

Notre Père, etc. Je vous salue, Marie, etc.

Bénie soit la sainte et immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.— (100 *j. d'ind. Pie VI*, 21 *nov.* 1793)

DE DÉSIR.

Venez, Seigneur Jésus.

Mon âme soupire après vous, ô mon Dieu.

Notre Père, etc. Je vous salue, Marie, etc.

O très-doux Jésus, ne soyez point mon Juge, mais mon Sauveur.—(50 *j. d'ind. Pie IX*, 11 *août* 1857.)

APRÈS LA COMMUNION.

A ce moment où la plénitude de la divinité habite corporellement en vous, entrez avec la sainte Vierge dans une méditation profonde sur les merveilles qui s'opèrent dans votre âme : regardez-vous comme le tabernacle vivant où réside le Saint des saints ; arrêtez par cette pensée toutes les distractions de votre esprit, et tenez-vous dans un parfait recueillement.

FORMULEZ DES ACTES D'ADORATION.

Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.

Vous êtes le seul Seigneur, le

seul Très-Haut, ô Jésus-Christ.

Notre Père, etc. Je vous salue, Marie, etc.

Jésus doux et humble de Cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre.
— (300 *j. d'ind.* ; *Pie IX*, 25 *janv.* 1868)

D'AMOUR.

Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui.

Vous savez, Seigneur que je vous aime.

Notre Père, etc. Je vous salue, Marie, etc.

Saint Joseph, ami du Sacré-Cœur, priez pour nous. — (100 *j. d'ind. une fois le jour* ; *Pie IX*, 3 *juin* 1874).

DE REMERCIEMENT.

Que rendrai-je au Seigneur pour

tous les biens dont il m'a comblé ?

Nous vous rendons grâces à cause de votre gloire infinie.

Notre Père, etc. Je vous salue, Marie, etc.

Doux Cœur de Marie, soyez mon salut. — (300 *jours d'ind.*)

DE DEMANDE.

Je ne me séparerai point de vous avant que vous m'ayez béni.

Traitez votre serviteur selon votre miséricorde.

Notre Père, etc. Je vous salue, Marie, etc.

Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous. — (100 *jours d'ind.*)

Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur, mon esprit et ma vie ;

Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi dans ma dernière agonie ;

Jésus, Marie, Joseph, que je meure paisiblement en votre sainte compagnie. —(*Indulgence de trois cents jours, chaque fois, Pie VII,* 23 *avril* 1807.)

D'OFFRANDE.

Je suis votre serviteur, et le fils de votre servante.

Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.

Notre Père, etc. Je vous salue, Marie, etc.

Cœur immaculé de Marie, priez pour nous.— (100 *jours d'ind.*)

Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous. — (100 *jours d'ind.*)

DE BON PROPOS.

J'ai juré et résolu d'observer les

lois de votre justice.

Achevez en nous, Seigneur, ce que vous y avez opéré.

Notre Père, etc. Je vous salue, Marie, etc.

Aimé soit partout le Sacré-Cœur de Jésus. — (100 *jours d'ind.*)

Que la très-juste, la très-haute et très-aimable volonté de Dieu soit faite, louée et éternellement exaltée en toutes choses. — (100 *jours d'ind. une fois le jour.*)

Dieu soit béni.

Béni soit son saint Nom.

Béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme.

Béni soit le nom de Jésus.

Béni soit Jésus au très-saint Sacrement de l'autel.

Bénie soit l'incomparable Mère de

Dieu, la très-sainte Vierge Marie.

Bénie soit sa sainte et immaculée Conception.

Béni soit le nom de Marie, Vierge et Mère.

Béni soit Dieu dans ses Anges et dans ses Saints. — (*Indulgence d'un an, chaque fois, Pie VII,* 23 *juillet* 1801).

PRIÈRE POUR GAGNER L'INDULGENCE PLÉNIÈRE.

Ceux qui après s'être confessés et avoir communié, récitent devant une image de Jésus-Christ crucifié la prière suivante et prient aux intentions du Souverain-Pontife, peuvent gagner une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire.

O bon et très-doux Jésus, je me prosterne à genoux en votre présence, et je vous prie et vous conjure avec toute la ferveur de mon âme

de daigner graver dans mon cœur de vifs sentiments de foi, d'espérance et de charité, un vrai repentir de mes péchés et une volonté très-ferme de m'en corriger, pendant que je considère en moi-même et que je contemple en esprit vos cinq plaies avec une grande affection et une grande douleur, ayant devant les yeux ces paroles prophétiques que prononçait déjà le saint roi David : *Ils ont percé mes mains et mes pieds ; ils ont compté tous mes os.*

MANIÈRE

D'ENTENDRE LA MESSE

EN APPLIQUANT AU SAINT SACRIFICE LES MYSTÈRES DE LA PASSION.

Sans le Sacrifice de la Messe, dit un Docteur, le monde aurait déjà été abîmé mille fois.

C'est ce grand Sacrifice qui arrête le bras de Dieu, irrité par tant de crimes qui se commettent tous les jours.

Aussi le démon tâche-t-il de nous l'ôter par le moyen des hérétiques et des impies, et en détournant les âmes pieuses d'y assister.

Pour bien entendre la Messe deux conditions sont requises :

L'intention d'abord : c'est-à-dire *vouloir entendre la Messe*, et cela suffit, quand même *on ne penserait pas ou qu'on ignorerait que la Messe qu'on entend est d'obligation.*

L'attention ensuite : *attention extérieure et intérieure ;* mais il n'y a aucune prière détermi-

née. Il suffit de s'occuper pieusement pendant le S. Sacrifice.

Voici les défauts dans lesquels on tombe le plus souvent en entendant la Messe : — *la terrible routine*, qui fait qu'on obéit comme une pure machine à une habitude, sans penser à ce qu'on dit, à ce qu'on entend, à ce qu'on voit ; c'est la plaie des enfants dissipés ou sans ferveur.

La nonchalance, qui se tient dans toutes les postures les plus irrespectueuses : où donc se mortifiera-t-on, si ce n'est devant Jésus renouvelant le sacrifice de la croix par amour pour nous ?

La curiosité, qui fait porter les regards de côté et d'autre, pendant que ceux de Jésus sont fixés sur nous.

La dissipation de l'esprit, qui pense à mille choses inutiles, peut-être *mauvaises*, pendant que Jésus traite de nos intérêts avec son Père !

O mon enfant ! entendez bien la sainte Messe. *La Messe, c'est de l'or pour votre âme ; allez, allez vous enrichir !*

Le prêtre, au pied de l'autel, commence les prières de la messe : Jésus Christ entre en oraison au jardin des Olives.

Prier pour obtenir la grâce de bien entendre la sainte Messe.

Le prêtre récite le *confiteor;* J.-C. sue du sang dans l'ardeur de son oraison.

Demander au Sacré-Cœur une grande douleur des péchés de toute la vie. — Acte de contrition.

Le prêtre baise l'autel : J.-C. est trahi par un baiser de Judas.

Prier pour les sacrilèges. — *Pater, Ave.*

Le prêtre dit le *Kyrie, eleison* : J.-C. est trois fois renié par Pierre.

Prier pour les malheureux esclaves du respect humain. — *Pater, Ave.*

Le prêtre dit *Dominus vobiscum* : J.-C., regardant Pierre, tire de lui des larmes de pénitence.

Demander d'imiter la sincère conversion de Pierre. — *Pater, Ave.*

—

Le prêtre prie après l'épître : J.-C. est accusé devant Pilate.

Prier pour ceux qui persécutent l'Eglise. — *Pater, Ave.*

—

Le prêtre va au milieu de l'autel avant de réciter l'Evangile : J.-C. va de Pilate à Hérode.

Prier pour ceux qui ne veulent pas obéir. — *Pater, Ave.*

—

Le prêtre ayant récité l'Evangile, revient au milieu de l'autel :

J.-C. est renvoyé d'Hérode à Pilate.

Prier pour ceux qui ne veulent pas pardonner. — *Pater, Ave.*

Le prêtre découvre le calice : J.-C. est dépouillé de ses vêtements.

Prier pour ceux qui scandalisent le prochain. — *Pater, Ave.*

Le prêtre fait l'oblation de l'hostie : J.-C., attaché à la colonne, est frappé de verges.

Prier pour ceux qui s'abandonnent au vice honteux. — *Pater, Ave.*

Le prêtre couvre le calice : J.-C. est couronné d'épines.

Prier pour les orgueilleux. — *Pater, Ave.*

Le prêtre étend les mains sur le calice : J.-C. est consolé par Véronique.

Prier pour que tous les Associés soient de vrais consolateurs du Sacré-Cœur. — *Pater, Ave.*

—

Le prêtre fait des signes de croix sur l'hostie et le calice : J.-C. est attaché à la croix.

Prier pour la sainte Eglise. — *Pater, Ave.*

—

Le prêtre fait l'élévation de la sainte hostie : J.-C. est élevé en croix.

Prier pour ses parents et amis. — *Pater, Ave.*

—

Le prêtre tient le calice élevé : J.-C.

offre le sang qui coule de ses plaies.

Prier pour les Supérieurs ecclésiastiques, les confesseurs, maîtres, etc. — *Pater, Ave.*

Le prêtre récite le *Pater noster* : J.-C. recommande sa mère à saint Jean.

Prier pour ceux qui n'aiment pas Marie. — *Pater, Ave.*

Le prêtre rompt l'hostie : J.-C. expire sur la croix.

Prier pour ceux qui sont en danger de mort. — *Pater, Ave.*

Le prêtre met dans le calice une partie de l'hostie : J.-C. des-

cend aux limbes.

Prier pour les justes. — *Pater, Ave.*

Le prêtre dit l'*Agnus Dei :* J.-C., par sa patience, fait l'admiration de ceux qui ont présidé à son supplice.

Prier pour ceux qui se révoltent contre la Providence. — *Pater, Ave.*

Le prêtre communie : J.-C. est descendu de la croix.

Prier pour les âmes du purgatoire. — *Pater, Ave.*

Le prêtre fait l'ablution des mains : J.-C. est embaumé et mis au sépulcre.

Prier pour ceux qui communient rarement. — *Pater, Ave.*

Le prêtre prie après la communion : J.-C. ressuscite.

Prier pour la conversion de tous les pécheurs en général. — *Pater, Ave.*

—

Le prêtre dit *Dominus vobiscum :* J.-C. apparaît à ses disciples.

Demander la charité pour le prochain. — *Pater, Ave.*

—

Le prêtre récite les dernières oraisons : J.-C. est quarante jours avec ses disciples.

Demander l'état de grâce. — *Pater, Ave.*

—

Le prêtre dit l'*Ite Missa est :* J.-C. monte au ciel.

Demander une bonne mort. — *Pater, Ave.*

Le prêtre donne la bénédiction : le St-Esprit descend sur les apôtres.

Demander les dons du St-Esprit pour tous les associés. — *Pater, Ave.*

Pendant la récitation du dernier Evangile, remercier le Sacré-Cœur des grâces obtenues pendant le saint sacrifice. — *Pater, Ave.*

CHEMIN DE LA CROIX

Ire STATION.

Jésus est condamné à mort.

Nous vous adorons, ô Jésus, et nous vous bénissons ;

Parce que vous avez racheté le monde par votre sainte croix.

Ah ! mon Jésus, par cette injuste sentence de mort, souscrite tant de fois par mes péchés, délivrez-moi de la sentence de mort éternelle que j'ai tant de fois méritée.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père, etc.

Ayez pitié de nous Seigneur, ayez pitié de nous.

Que les âmes des fidèles trépassés reposent en paix par la miséricorde de Dieu. Ainsi soit-il.

En passant d'une station à l'autre, on dira :

O sainte Mère de Dieu, imprimez profondément dans mon cœur les plaies de Jésus crucifié.

IIe STATION.

Jésus est chargé de sa croix.

Nous vous adorons, etc.

O mon Jésus, qui portâtes volontiers une croix très-pesante, ouvrage de mes péchés, faites-moi connaître la gravité de mes fautes, et faites que je les pleure tous les jours de ma vie.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.
Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

IIIe STATION.

Jésus tombe sous la croix pour la première fois.

Nous vous adorons, etc.

Le poids énorme de mes fautes, ô mon Jésus, vous fit tomber sous la croix. Je les hais, je les déteste, je vous en demande toujours de plus en plus pardon, et, aidé de votre grâce, je ne veux plus les commettre à l'avenir.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.
Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

IVe STATION.

Jésus rencontre sa très-sainte Mère.

Nous vous adorons, etc.

Très-affligé Jésus ! O Marie, ô Mère de douleur ! si autrefois j'ai été, par mes péchés, la cause de vos peines et de vos angoisses, moyennant la grâce de Dieu, il n'en sera pas ainsi le reste de ma vie ; mais je vous aimerai fidèlement jusqu'à la mort.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.
Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

Ve STATION.

Le Cyrénéen aide Jésus à porter sa croix.

Nous vous adorons, etc.

Heureux le Cyrénéen qui vous aida, ô mon Jésus, à porter votre croix ! Que je serais heureux moi-même, si je vous aidais à la porter, en souffrant, avec patience et volontiers, les croix que vous m'enverrez dans le cours de ma vie ! faites-m'en la grâce, ô mon Jésus.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.
Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

VIe STATION.

Véronique essuie la face de Jésus.

Nous vous adorons, etc.

O mon très-doux Jésus, qui daignâtes imprimer votre très-sainte face sur le voile avec lequel Véronique vous essuya, ah ! imprimez, de grâce, dans mon âme, le souvenir permanent de vos souffrances.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.
Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

VIIe STATION.

Jésus tombe pour la seconde fois.

Nous vous adorons, etc.

Mes fautes réitérées vous firent de nouveau tomber par terre, sous votre croix, ô mon Jésus ; ah ! aidez-moi à mettre en pratique les moyens efficaces pour ne plus retomber dans le péché.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.

Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

VIIIe STATION.

Jésus console les femmes de Jérusalem.

Nous vous adorons, etc.

O vous, mon Jésus, qui consolâtes les pieuses femmes de Jérusalem pleurant de vous voir ainsi tourmenté, consolez mon âme par votre miséricorde, sur laquelle je veux uniquement me reposer, à laquelle je veux toujours correspondre.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.
Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

IXe STATION

Jésus tombe sous la croix pour la troisième fois.

Nous vous adorons, etc.

Par les outrages que vous avez endurés, ô mon Jésus, tombé sous le poids de la croix pour la troisième fois, faites, je vous en supplie, que je ne retombe pas dans le péché. Oui, mon Jésus, plutôt mourir désormais que de commettre encore le péché.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.

Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

Xe STATION.

Jésus est dépouillé de ses vêtements et abreuvé de fiel.

Nous vous adorons, etc.

O vous, mon Jésus, qui avez été dépouillé de vos vêtements et abreuvé de fiel, dépouillez-moi des affections aux choses terrestres, et faites que je déteste tout ce qui est du monde et du péché.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.
Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

XIe STATION.

Jésus est attaché à la croix.

Nous vous adorons, etc.

Par les cruelles douleurs que vous éprouvâtes, ô mon Jésus, quand vous fûtes barbarement cloué à la croix par les pieds et par les mains, faites que je crucifie toujours ma propre chair par l'esprit d'une mortification chrétienne.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.
Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

XIIe STATION.

Jésus meurt en croix.

Nous vous adorons, etc.

O mon Jésus, qui après trois heures de la plus douloureuse agonie, mourûtes pour moi sur la croix, ah ! faites-moi mourir avant que j'aie le malheur de retomber dans le péché ; et si je dois vivre, que ce soit uniquement pour vous aimer et pour vous servir avec fidélité.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.

Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

XIIIe STATION.

Jésus est déposé de la croix sur le sein de sa Mère.

Nous vous adorons, etc.

Marie, ô Mère très-affligée, ah ! quel glaive de douleur pour vous, de voir dans vos bras le corps inanimé de votre bien-aimé Jésus ! Oh ! de grâce, obtenez-moi de détester toujours le péché, cause de sa mort et de vos souffrances : que je vive à l'avenir en vrai chrétien, et que je sauve mon âme.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.
Que les âmes, etc.

En se rendant à la Station suivante :

O sainte Mère, etc.

XIVe STATION.

Jésus est mis dans le sépulcre.

Nous vous adorons, etc.

Je veux toujours vous appartenir, comme vous appartient quiconque est tout à fait mort à soi-même ; et pendant que je serai sur la terre, je veux, ô mon Jésus, vivre pour vous afin d'aller ensuite avec vous dans le ciel, jouir du fruit de votre Passion et de votre mort douloureuse.

Notre Père. Je vous salue, Marie. Gloire au Père. Ayez pitié, etc.

Que les âmes, etc.

PRIÈRE.

Dieu, qui avez voulu sanctifier l'étendard salutaire de la Croix par le Sang précieux de votre Fils unique, faites, nous vous en conjurons, que ceux qui s'honorent de cette Croix, jouissent partout de votre protection. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Ainsi soit-il.

On peut terminer par un *Pater*, *Ave* et *Gloria* suivant l'intention du Souverain-Pontife.

AMENDE HONORABLE

AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

O Cœur très-doux de Jésus !... Cœur Hostie !... Cœur Victime !... Roi solitaire et délaissé des cœurs !... pour qui les hommes ingrats n'ont que de l'oubli, de l'indifférence et du mépris !...

Permettez à vos enfants de venir crier miséricorde à vos pieds, et vous faire amende honorable pour les trahisons, les attentats, les sacrilèges dont vous êtes l'adorable Victime dans votre Sacrement d'amour !

Hélas ! pécheurs nous-mêmes, à peine osons-nous nous présenter... Chacun craint... A chacun le cou-

rage manque pour élever la voix en faveur de ses frères !...

Cependant, ô Jésus, nous confiant dans l'infinie bonté de votre Cœur, et, nous prosternant humblement devant votre Majesté trois fois sainte, si indignement outragée par les crimes qui inondent la terre, nous osons dire : Seigneur ne frappez pas !... ne frappez jamais... ou du moins ne frappez pas encore ! Votre indulgent amour pardonnera notre témérité !

O Cœur sacré de Jésus ! Cœur si généreux et si tendre, Cœur si aimant et si doux !... pardon pour nous d'abord... pardon pour les pauvres pécheurs !

Amende honorable pour les blas-

phèmes dont la terre retentit en tremblant ! Pardon pour les blasphémateurs !

Amende honorable pour les profanations de vos Sacrements et du saint Jour qui vous est consacré... Grâce et pardon pour les profanateurs !

Amende honorable pour les irrévérences et les immodesties commises dans le Lieu Saint... Grâce et pardon pour les sacrilèges !

Amende honorable pour l'indifférence qui éloigne de vous tant de lâches chrétiens... Grâce et pardon pour les ingrats !

Amende honorable pour tous les crimes...Encore une fois, mon Dieu !

Grâce et pardon pour tous les hommes !

Epargnez-nous, Seigneur, en considération du Cœur adorable de votre divin Fils, qui veille dans tous les sanctuaires, Victime permanente pour nos péchés !

Que son sang soit exaucé en notre faveur.

Que les offenses cessent.

Que votre amour s'établisse, qu'il règne, qu'il triomphe dans les cœurs de tous les hommes, et que tous les hommes règnent un jour avec vous dans le Ciel !

Ainsi soit-il.

PRIERES DIVERSES.

PRIÈRE AU SAINT CŒUR DE MARIE.

O Cœur de Marie, Mère de Dieu et notre Mère, Cœur très-aimable, objet des complaisances de l'adorable Trinité, et digne de toute la vénération et de l'amour des anges et des hommes ; Cœur le plus ressemblant à celui de Jésus dont vous êtes la plus parfaite image ; Cœur plein de bonté, et compatissant à nos misères, daignez fondre la glace de nos cœurs, et faites qu'ils se donnent entièrement à celui du divin Sauveur. Pénétrez-les de l'amour de vos vertus, et enflammez-les du feu sacré dont vous brûlez

constamment vous-même. Renfermez en vous la sainte Eglise, gardez-la, et soyez toujours son doux asile, et sa défense invincible contre les attaques de ses ennemis. Soyez notre voie pour aller à Jésus, et le canal de toutes les grâces nécessaires à notre salut. Soyez notre secours dans nos besoins, notre soulagement dans les afflictions, notre force dans les tentations, notre refuge dans les persécutions, notre aide dans tous les périls, mais surtout dans les derniers combats de notre vie, au moment de la mort, à ce moment redoutable d'où dépend notre éternité, alors que, pour ravir nos âmes, tout l'enfer se déchaînera contre nous. Ah ! Vierge très-clémente, oui, fai-

tes-nous éprouver alors la tendresse de votre Cœur maternel, et tout le pouvoir que vous avez sur le Cœur de Jésus, en nous ouvrant, dans la source elle-même de la miséricorde, un refuge assuré, afin que nous puissions aller le bénir avec vous dans le ciel durant les siècles des siècles. Ainsi soit il.

MEMORARE, OU SOUVENEZ-VOUS DE SAINT JOSEPH.

Souvenez-vous, ô très-chaste époux de Marie, ô mon aimable protecteur saint Joseph, que l'on n'a jamais entendu dire que quelqu'un ait sollicité votre protection et imploré votre secours sans avoir été con-

solé. Je viens avec confiance me présenter devant vous, et me recommander à vous avec ferveur. Ah ! ne méprisez pas mes prières, ô Père adoptif du Rédempteur, mais écoutez-les avec bonté, et daignez les exaucer. Ainsi soit-il.

Indulgence de trois cents jours une seule fois le jour ; Pie IX, 26 juin 1863.

PRIÈRE A L'ANGE GARDIEN.

Ange de Dieu, qui êtes mon Gardien, par un bienfait de la divine charité ; éclairez-moi, protégez-moi, dirigez-moi, et gouvernez-moi.

Ainsi soit-il.

— (100 *jours d'ind., Pie VI, 2 oct.* 1795.

PRIÈRE A LA BONNE SAINTE ANNE.

Sainte Anne, priez pour nous !

Nous vous saluons, très-glorieuse et très-bonne sainte Anne ! Soyez bénie entre toutes les femmes, de ce que vous avez eu le bonheur de porter dans votre sein, la très-sainte et Immaculée Vierge Marie, mère de Dieu.

Nous prenons part à la joie que vous ressentîtes au moment de cette heureuse naissance, et au généreux sacrifice que vous fîtes au Père Eternel, lorsque vous la présentâtes au temple. Présentez-nous vous-même, Grande Sainte, à votre très-chère Fille et à Jésus-Christ son Fils, et soyez notre avocate et notre protec-

trice auprès de Jésus et de Marie : car, que ne devons nous pas espérer de votre crédit, si nous avons le bonheur d'avoir trouvé grâce auprès de vous, ô sainte Mère de Marie conçue sans péché !

Ainsi soit-il.

PRIÈRE A SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

Saint François d'Assise, priez pour nous.

Glorieux saint François, fidèle imitateur du divin Crucifié, vous dont la vie pénitente a été admirée des anges et des hommes, obtenez-nous un grand détachement des choses vaines et passagères de ce monde, l'amour des souffrances, un grand désir de nous conserver purs au

milieu des séductions du monde, une volonté inébranlable de chercher en tout la plus grande gloire de Dieu, afin que nous soyons trouvés conformes à Jésus-Christ, et que nous méritions par là de jouir du bonheur dont vous jouissez vous-même. Par J. C. N. S. Ainsi soit-il.

PRIÈRE DU BIENHEUREUX JEAN BERCHMANS A SON BON ANGE GARDIEN.

Saint Ange, bien-aimé de Dieu, qui, depuis le jour où je fus mis sous votre garde, ne cessez de me protéger, de m'éclairer et de me gouverner, saint Protecteur, je vous vénère ; fidèle gardien, je vous aime, et sans réserve je me fie à votre charité

et m'abandonne à votre conduite. Bien qu'ingrat et rebelle, je vous en prie néanmoins, pour l'amour de Jésus, ne m'abandonnez pas, mais plutôt que j'aie toujours en vous un guide qui me dirige, un maître qui m'instruise, un ami qui me relève. Consolez-moi dans mes tristesses, secourez-moi dans les dangers ; introduisez-moi enfin dans la céleste Patrie. Ainsi soit-il.

PSAUMES

DES

VEPRES DU DIMANCHE.

PSAUME 109.

Dixit Dominus Domino meo : * Sede a dextris meis.

Donec ponam inimicos tuos, * scabellum pedum tuorum.

Virgam virtutis tuae emittet Dominus ex Sion : * dominare in medio inimicorum tuorum.

Tecum principium in die virtutis tuae in splendoribus Sanctorum : * ex utero ante luciferum genui te.

Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : * Tu es Sacerdos in aeternum secundum ordinem Melchisedech.

Dominus a dextris tuis, * confregit in die irae suae reges.

Judicabit in nationibus implebit ruinas : * conquassabit capita in terra multorum.

De torrente in via bibet : * propterea exaltabit caput.

Gloria Patri, etc.

PSAUME 110.

Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo ; * in concilio justorum, et congregatione.

Magna opera Domini : * exquisita in omnes voluntates ejus.

Confessio et magnificentia opus ejus : * et justitia ejus manet in saeculum saeculi.

Memoriam fecit mirabilium suorum misericors et miserator Dominus : * escam dedit timentibus se.

Memor erit in saeculum testamenti

sui : * virtutem operum suorum annuntiabit populo suo.

Ut det illis haereditatem gentium : * opera manuum ejus veritas et judicium.

Fidelia omnia mandata ejus : confirmata in saeculum saeculi, * facta in veritate et aequitate.

Redemptionem misit populo suo : * mandavit in aeternum testamentum suum.

Sanctum et terribile nomen ejus : * initium sapientiae timor Domini.

Intellectus bonus omnibus facientibus eum : * laudatio ejus manet in saeculum saeculi.

Gloria Patri, etc.

PSAUME 111.

Beatus vir qui timet Dominum ; * in mandatis ejus volet nimis.

Potens in terra erit semen ejus ; * generatio rectorum benedicetur.

Gloria et divitiae in domo ejus; * et justitia ejus manet in saeculum saeculi.

Exortum est in tenebris lumen rectis; * misericors, et miserator, et justus.

Jucundus homo qui miseretur et commodat, disponet sermones suos in judicio; * quia in aeternum non commovebitur.

In memoria aeterna erit justus; * ab auditione mala non timebit.

Paratum cor ejus sperare in Domino; confirmatum est cor ejus: * non commovebitur donec despiciat inimicos suos.

Dispersit, dedit pauperibus; justitia ejus manet in saeculum saeculi; * cornu ejus exaltabitur in gloria.

Peccator videbit et irascetur, dentibus suis fremet et tabescet: * desiderium peccatorum peribit.

Gloria Patri, etc.

PSAUME 112.

Laudate pueri Dominum : * laudate nomen Domini.

Sit nomen Domini benedictum, * ex hoc nunc, et usque in saeculum.

A solis ortu usque ad occasum * laudabile nomen Domini.

Excelsus super omnes gentes Dominus, * et super cœlos gloria ejus.

Quis sicut Dominus Deus noster, qui in altis habitat, * et humilia respicit in cœlo et in terra ?

Suscitans a terra inopem, * et de stercore erigens pauperem.

Ut collocet eum cum principibus, * cum principibus populi sui.

Qui habitare facit sterilem in domo, * matrem filiorum laetantem.

Gloria Patri, etc.

PSAUME 116.

Laudate Dominum, omnes gentes : * laudate eum, omnes populi :

Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus : * et veritas Domini manet in aeternum.

CANTIQUE DE LA SAINTE VIERGE.

Magnificat * anima mea Dominum.

Et exultavit spiritus meus * in Deo salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillae suae : * ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est, * et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus a progenie in progenies : * timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo ; * dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede * et exaltavit humiles.

Esurientes implevit bonis, * et divites dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum, * recordatus misericordiae suae.

Sicut locutus est ad patres nostros: Abraham et semini ejus in saecula.

Gloria Patri, etc.

CONSTITUTION

SUR LA RÈGLE DU TIERS-ORDRE FRANCISCAIN SÉCULIER PAR LÉON XIII, PAPE, PAR LA DIVINE PROVIDENCE.

LÉON, Evêque, Serviteur des serviteurs de Dieu.

Misericors Dei Filius.....

Le miséricordieux Fils de Dieu, qui, imposant aux hommes un joug suave et un fardeau léger, a pourvu à la vie et au salut de tous, a laissé l'Eglise fondée par lui pour héritière non-seulement de son pouvoir, mais aussi de sa miséricorde, afin que les bienfaits acquis par lui soient distribués dans tous les siècles avec la même charité. C'est pourquoi comme dans les actes et les préceptes

de Jésus, dans toute sa vie, ont brillé cette douce sagesse et cette grandeur d'invincible bonté, de même aussi dans toutes les institutions de la république chrétienne, on remarque une admirable indulgence et douceur, de sorte qu'en cela même l'Eglise paraît reproduire exactement la ressemblance de Dieu, qui est charité. (I. Joan., IV, 16.)

Or, la fonction vraiment spéciale de cette piété maternelle est d'accommoder sagement, autant que possible, les lois aux temps, aux mœurs, et de garder toujours une souveraine équité dans les préceptes et dans les obligations. Cette charité constante unie à la sagesse permet à l'Eglise d'allier l'immutabilité absolue et éternelle de la doctrine avec des changements prudents dans la discipline.

Réglant Notre esprit et Notre âme sur ces principes, dans l'exercice du

pontificat, Nous regardons comme de Notre devoir de porter un jugement droit sur la nature des temps, de tout examiner, afin que personne ne soit détourné par les difficultés de la pratique des vertus utiles. A présent, il Nous a plu de soumettre à cette règle l'Association des Franciscains du Tiers-Ordre séculier, et de décider avec soin s'il fallait en adoucir les lois, à cause de la différence des temps.

Nous avons chaleureusement recommandé cet illustre institut du Patriarche François dans la lettre Encyclique *Auspicato*, donnée le 17 septembre de l'année dernière. Et nous l'avons écrite uniquement dans le dessein et le but spécial de rappeler à propos, par Notre invitation, le plus d'âmes possible au mérite de la sainteté chrétienne. Car l'origine principale des maux qui accablent le monde et des périls qu'il redou-

te, c'est la négligence de la vertu chrétienne ; les hommes ne sauraient porter remède aux uns, et détourner les autres, qu'à la condition de hâter, en public et en particulier, le retour vers Jésus-Christ, qui peut toujours sauver ceux qui ont recours à Dieu par lui. (Hebr., VII, 25.)

Toutes les règles franciscaines reposent sur l'observation des préceptes de Jésus-Christ ; leur saint Instituteur s'est uniquement proposé de faire de ce genre de vie une école où l'on s'exercerait avec soin à la pratique des vertus chrétiennes. Certes, les deux premiers Ordres Franciscains, formés par la pratique des grandes vertus, poursuivent un but plus parfait et plus divin ; mais ils sont le privilège du petit nombre de ceux à qui la grâce de Dieu a permis de tendre à la sainteté des prescriptions évangéliques avec une

ardeur vraiment spéciale. Mais le Tiers Ordre a été institué et disposé pour la multitude. Les monuments du passé et l'expérience du présent témoignent de sa puissance pour rendre les mœurs pures, intègres et religieuses.

Nous devons rendre grâces à Dieu, auteur et soutien des bons conseils, de ce que les oreilles du peuple chrétien ne se sont pas fermées à Nos exhortations.

Bien plus, de nombreux pays on Nous informe du progrès de la piété envers François d'Assise, et de l'accroissement du nombre de ceux qui demandent à entrer dans le Tiers Ordre. C'est donc pour exciter encore ce mouvement que Nous avons décidé de diriger Notre pensée vers les motifs qui pourraient empêcher ou retarder ce salutaire élan des âmes. Tout d'abord, Nous avons considéré que la Règle du Tiers Ordre, approuvée et confirmée par Notre prédé-

cesseur Nicolas IV, dans la Constitution Apostolique *Supra Montem*, du 18 août 1289, ne répond plus tout à fait aux mœurs et aux temps présents. Aussi, comme on n'en peut accomplir les prescriptions sans peine et sans difficulté, il a fallu jusqu'ici, sur la demande des associés, dispenser de la plupart des règles les plus importantes ; ce qui, on le comprend sans peine, ne peut se faire qu'au détriment de la discipline commune.

Ensuite, il y avait encore en cette association d'autres causes qui réclamaient Notre attention. Nos prédécesseurs les Pontifes romains, dans la souveraine bienveillance avec laquelle ils avaient accueilli le Tiers Ordre dès son origine, ont accordé aux associés de grandes et nombreuses Indulgences pour l'expiation de leurs péchés. Avec le temps, il a été assez difficile de dé-

terminer avec précision ces faveurs : l'authenticité de ces indulgences pontificales, le jour qui leur est assigné et les conditions à remplir donnaient lieu à de fréquentes discussions. Ce n'est pas, certes, que la prévoyance du Siège apostolique ait laissé à désirer en cela, et le Pape Benoit XIV notamment, dans la Constitution *Ad Romanum Pontificem* du 15 mars 1751, a voulu mettre fin aux doutes antérieurs ; mais, depuis, d'autres sont survenus en grand nombre.

Aussi la pensée de ces inconvénients Nous a conduit à désigner dans la Congrégation des Indulgences et sacrées Reliques quelques Emes. Cardinaux, pour vérifier avec soin les règles anciennes des Tertiaires, pour examiner aussi les Indulgences et privilèges dont il nous serait fait rapport avec commentaire, pour en porter un jugement

éclairé, et Nous faire un rapport sur ce qu'il conviendrait de garder ou de changer eu égard à la différence des temps. L'affaire fut examinée suivant Nos ordres, et les Emes. Cardinaux Nous proposèrent de faire fléchir et d'accommoder les lois anciennes aux habitudes de la vie actuelle, en modifiant quelques chapitres. Au sujet des Indulgences, afin qu'il n'y ait plus de doute possible, et pour éviter tout risque de rien faire contre le droit, ils ont pensé qu'à l'exemple de Benoit XIV, Nous ferions sagement et utilement de rapporter et d'abroger toutes les Indulgences jusqu'ici accordées, et d'en décréter d'autres, comme si rien n'avait été fait pour cette association.

Donc, pour le bien et l'avantage de l'avenir, pour l'accroissement de la gloire de Dieu, l'encouragement de la pieté et du zèle pour toutes les vertus,

par les présentes Lettres, en vertu de Notre autorité apostolique, Nous renouvelons et sanctionnons, comme il a été dit plus haut, la Règle du Tiers Ordre franciscain séculier. On ne doit pas croire pour cela que rien soit enlevé au caractère même de l'Ordre, que Nous voulons garder en son intégrité et en son immutabilité. En outre Nous voulons et ordonnons que les associés jouissent des rémissions de peines ou Indulgences et des privilèges qui sont énumérés dans l'Index ci-dessous (1), en supprimant toutes les indulgences et privilèges que le Siège apostolique, en tout temps, sous quelque nom et quelque forme que ce soit, avait accordés jusqu'ici à cette association.

---

(1) Voir page 53 de ce volume.

TABLE DES MATIERES

Premières années de S. François, débuts de l'ordre des Frères-Mineurs 5
Le cordon séraphique 22
Le Tiers-Ordre 28
Règle des Franciscains du Tiers Ordre dit séculier, (avec remarques) 38
Index des Indulgences et des Privilèges 53
La Portioncule 64
L'impression des stigmates 85
La bienheureuse mort du séraphique Père S. François 100
Quelques traits de vertu de la vie de saint François 112
Cérémonies et prières pour la vêture 146
Cérémonies et prières pour la profession 167
Prières pour les assemblées 185
Formula benedictionis cum indulgentia pleniaria pro tertia-

riis saecularibus..... 192
Manière de donner l'absolution plénière avec bénédiction papale. 197
Bénédiction du cordon de S. François..... 199
La Confession, réflexions et prières. 204
La Communion, réflexions, prières indulgenciées..... 211
Manière d'entendre la sainte messe en appliquant au saint sacrifice les mystères de la Passion..... 222
Chemin de la Croix..... 232
Amende honorable au Sacré-Coeur de Jésus..... 247
Prière au Saint Coeur de Marie..... 251
Memorare ou Souvenez-vous de Saint Joseph..... 253
Prière à l'Ange Gardien..... 254
« à la bonne sainte Anne.... 255
« à saint François d'Assise.. 256
« du bienheureux Jean Berchmans à son Ange Gardien. 257
Psaumes des Vêpres du Dimanche. 259
Constitution sur la règle du tiers ordre franciscain séculier par S. S. le pape Léon XIII. 266

ss.

.... 192
plé-
pale. 197
Fran-
.... 199
ères. 204
ières
.... 211
esse
acri-
Pas-
.... 222
. . 232
peur
... 247
..... 251
de
... 253
... 254
... 255
e.. 256
rch-
en. 257
he. 259
ers
lier
III. 266